



# **Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord sur la Zone de Libre- échange Continentale Africaine (ZLECAf) Côte d'Ivoire**

**Rapport final**

**Version post Atelier de Validation**

## Table des matières

Sigles et abréviations .....	iv
Liste des Tableaux .....	vi
Liste des Graphiques .....	vii
Résumé analytique.....	viii
<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
1.1. Contexte et justification .....	1
1.2. Objectifs .....	2
1.3. Méthodologie.....	3
1.4. Aperçu sommaire de la ZLECAf.....	4
<b>2. Aperçu socio-économique et cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf en Côte d'Ivoire ....</b>	<b>7</b>
2.1. Profil macroéconomique et social.....	7
2.1.1. Orientation politique générale .....	7
2.1.2. Performance macroéconomique récente.....	9
2.1.3. Indicateurs sociaux .....	11
2.1.4. Implications pour la ZLECAf .....	12
2.2. Tendances et structure du commerce extérieur.....	12
2.2.1. La politique commerciale dans le contexte de la CEDEAO .....	12
2.2.2. Faits stylisés du commerce .....	16
2.2.3. Implications pour la ZLECAf .....	20
2.3. Principaux défis de l'économie ivoirienne dans la perspective de la ZLECAf .....	21
2.3.1. Défis macroéconomiques .....	21
2.3.2. Défis institutionnels et réglementaires .....	22
2.3.3. Infrastructures commerciales.....	23
2.3.4. Climat des affaires .....	26
2.4. Questions transversales.....	27
2.4.1. La promotion féminine .....	27
2.4.2. Emploi des jeunes.....	29
2.4.3. Environnement et changement climatique .....	31
2.4.4. Technologie et innovation .....	33
<b>3. La ZLECAf : opportunités de production et de marché pour la Côte d'Ivoire .....</b>	<b>35</b>
3.1. Potentiels de la ZLECAf pour la Côte d'Ivoire .....	35
3.2. Risques associés à la ZLECAf .....	36
3.3. Matérialisation des gains commerciaux .....	38
3.3.1. Compétitivité et proximité structurelle : le commerce des biens .....	39
3.3.2. Compétitivité et proximité structurelle : le commerce des services.....	44
<b>4. La Côte d'Ivoire dans la ZLECAf : une analyse SWOT .....</b>	<b>46</b>
<b>5. Mécanisme de mise en œuvre de la ZLECAf en Côte d'Ivoire .....</b>	<b>49</b>
5.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre.....	50
5.1.1. Le Comité National de la ZLECAf (CN-ZLECAf) .....	50
5.1.2. Autres éléments contributifs du dispositif institutionnel .....	51

5.1.3.	Financement de la mise en œuvre .....	51
<b>5.2.</b>	<b>Mécanisme de suivi-évaluation.....</b>	<b>52</b>
<b>5.3.</b>	<b>Stratégie de communication et visibilité .....</b>	<b>53</b>
5.3.1.	Le contenu du message de communication .....	53
5.3.2.	La cible de communication .....	54
5.3.3.	Les actions stratégiques.....	54
5.3.4.	Les vecteurs de communication .....	55
5.3.5.	Calendrier de mise en œuvre et contrôle des activités .....	55
5.3.6.	Les indicateurs d'efficacité .....	55
<b>6.</b>	<b>Plan d'actions pour la mise en œuvre de la ZLECAf en Côte d'Ivoire.....</b>	<b>56</b>
6.1.	Les objectifs ou axes stratégiques.....	57
6.2.	Un plan d'actions stratégiques de la ZLECAf.....	57
<b>Annexes .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
	Liste des structures ayant participé à l'atelier de cadrage – sep. 2019 .....	Erreur ! Signet non défini.
	Liste des structures consultées lors de la seconde mission – oct. 2019.....	Erreur ! Signet non défini.
	Liste des structures rencontrées dans les régions (Bouaké et San Pedro) – nov. 2019 ..	Erreur ! Signet non défini.

## Sigles et abréviations

AFE	Accord sur la Facilitation des Echanges (OMC)
APEI	Accord de Partenariat Economique Intérimaire
APEX-CI	Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire
BECEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CCESP	Comité de Concertation État/Secteur Privé
CCI	Centre du Commerce International
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEA	Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CGA	Centres de Gestion Agréés
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CN-ZLECAf	Comité National de la ZLECAf
CNE	Conseil National d'Exportation
CNFE	Comité National de Facilitation des Echanges
CNIC-OMC	Comité Interministériel Consultatif de l'OMC
CNPE	Conseil National de Politique Economique
CRFE	Comité Régional de Facilitation des Echange
DGD	Direction Générale de la Douane
DGI	Direction Générale des Impôts
FENACCI	Fédération Nationale des Acteurs du Commerce de Côte-d'Ivoire
FNJ	Fonds National pour la Jeunesse
GUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
IAC	Institutions d'Appui au Commerce
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
IPL	Indice de Performance Logistique (Banque Mondiale)
MFN	Clause de la Nation la plus Favorisée ( <i>Most-Favored Nation</i> )
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PACCIR	Projet d'Appui à la Compétitivité du Commerce et à l'Intégration Régionale
PCI	Prélèvement Communautaire de l'Intégration
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Industries
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRFA	Programme Régional de Facilitation des Echanges

RGPH	Recensement Général de la Population et des Habitants
SNE	Stratégie Nationale d'Exportation
TAI	Taxe d'Ajustement à l'Importation
TCP	Taxe Complémentaire de Protection
TDT	Taxe de développement touristique
TEC	Tarif Extérieur Commun
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ZLECAF	Zone de Libre-échange Continentale Africaine

## Liste des Tableaux

Tableau 1 : Calendrier de la libéralisation des marchandises dans le cadre la ZLECAf .....	5
Tableau 2 : Instruments d’opérationnalisation de la ZLECAf .....	6
Tableau 3 : Structure tarifaire du TEC de la CEDEAO.....	13
Tableau 4 : Structure du commerce international de la Côte d'Ivoire (marchandises, %).....	18
Tableau 5 : Structure du commerce international de la Côte d'Ivoire (partenaires) .....	19
Tableau 6 : Structure du commerce des services de la Côte d'Ivoire.....	20
Tableau 7 : Performance logistique de la Côte d’Ivoire dans le contexte africain .....	24
Tableau 8 : Le climat des affaires en Côte d’Ivoire (2020).....	27
Tableau 9 : Le profil des inégalités selon le genre en Côte d’Ivoire dans le contexte africain.....	29
Tableau 10 : Statut des jeunes sur le marché du travail, selon le genre .....	31
Tableau 11 : Activités d’innovation des entreprises en Côte d’Ivoire dans le contexte africain .	34
Tableau 12 : Risques potentiels pour la Côte d’Ivoire dans le contexte de la ZLECAf.....	36
Tableau 13 : Compétitivité de la Côte d’Ivoire sur les marchés des biens en Afrique .....	40
Tableau 14 : Produits peu compétitifs de la Côte d’Ivoire sur les marchés des biens en Afrique	41
Tableau 15 : Proximité structurelle et commerce des biens de la Côte d’Ivoire en Afrique.....	43
Tableau 16 : La Côte d’Ivoire dans les chaines de valeur globales et régionales .....	44
Tableau 17 : Compétitivité de la Côte d’Ivoire sur les marchés de services en Afrique .....	45
Tableau 18: Proximité structurelle et commerce des services de la Côte d’Ivoire en Afrique ....	45
Tableau 19 : Forces, faiblesses, opportunités et risques (SWOT) .....	46
Tableau 20 : Un Plan d’actions pour la mise en œuvre de la ZLECAf en Côte d’Ivoire.....	58

## Liste des Graphiques

Graphique 1 : Croissance économique de la Côte d'Ivoire dans le contexte de l'UEMOA. ....	9
Graphique 2 : Tendances générales des échanges de marchandises de la Côte d'Ivoire .....	17
Graphique 3 : Evolution des composantes de la performance logistique en Côte d'Ivoire .....	25

## Résumé analytique

La Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf) offre sans conteste des opportunités économiques relativement considérables pour la Côte d'Ivoire. L'élargissement des marchés à plus de 1,2 milliards de consommateurs, dans un contexte d'échanges libéralisés de biens et services assorti d'une promotion de la concurrence, de l'investissement et de l'innovation, offre aux pays des possibilités accrues d'expansion du commerce sur le continent, de transformation structurelle, de relèvement du rythme de croissance déjà très soutenu et de l'amélioration des conditions de vie économique et sociale.

Si la capacité relative du pays à tirer profit de l'Accord est bien réelle, en partie due aux acquis du processus d'intégration sous-régionale, au niveau de compétitivité élevé dans certaines filières et au portefeuille commercial relativement diversifié (produits et partenaires), le bouleversement structurel attendu de la trajectoire de développement du pays pourrait se heurter à divers freins. Ces derniers ont trait pour l'essentiel à la prépondérance du secteur informel, à la méconnaissance des opérateurs économique de la ZLECAf et d'autres dispositifs de promotion du commerce, à la relative fragilité du contexte politique et social, au niveau d'adéquation encore limité du profil de la main d'œuvre face aux exigences productives des entreprises, à la multiplicité des institutions d'appui au commerce et leur faible niveau de cohérence et d'harmonisation, ainsi qu'à divers aspects défavorables du climat des affaires, notamment les délais longs et coûts relativement élevés dans les procédures du commerce transfrontalier, l'accès limité au financement, le temps et les coûts relativement importants pour le raccordement à l'électricité et la protection limitée des investisseurs minoritaires.

Afin d'optimiser l'impact attendu de la ZLECAf pour la Côte d'Ivoire, la mise en œuvre effective de l'Accord devrait aller dans le sens de la réalisation des objectifs stratégiques suivants (i) une meilleure appropriation du contenu de l'Accord par tous les acteurs ; (ii) la rationalisation du dispositif institutionnel et réglementaire de promotion du commerce et application effective des dispositions prévues par l'Accord ; (iii) le renforcement du cadre de référence des stratégies publiques et amélioration de la compétitivité des filières ; (iv) le développement et la mise en œuvre de stratégies sectorielles commerciales offensives ; (v) la mise à niveau des producteurs (en particulier les TPE/PME/PMI) et des produits et (vi) la promotion de la participation des femmes au commerce transfrontalier.

La réussite de la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAf en Côte d'Ivoire, entendue comme l'insertion harmonieuse de l'économie ivoirienne dans le cadre intégré et libéralisé du marché africain, commande une ferme volonté politique d'engager les réformes envisagées dans les délais établis, d'une part, et une meilleure appropriation collective du processus qui se doit d'être participatif et inclusif, d'autre part.

## 1. Introduction

### 1.1. Contexte et justification

Avec la signature en mars 2018 de l'Accord instituant la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) puis sa ratification en avril 2019 par le 22<sup>e</sup> Etat, l'Afrique est en passe de devenir un marché unifié et intégré fort de 55 Etats membres de l'Union africaine avec plus de 1,2 milliards de consommateurs et un PIB cumulé de plus de 2,5 milliards US\$. Ceci fera de la ZLECAf la plus grande zone de libre-échange au monde, en termes de pays membres, depuis l'avènement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1995.<sup>1</sup>

Grace à la libéralisation du commerce des marchandises et des services (notamment par le biais d'élimination progressive des barrières tarifaires et non-tarifaires), à l'efficacité accrue des procédures douanières, la facilitation des échanges et le transit et l'harmonisation des politiques économiques, l'Accord pourrait (i) accroître les échanges économiques intra-Africains qui semblent peu réactifs à la myriade d'incitations offertes par les processus d'intégration sous-régionale en cours, (ii) redynamiser la croissance inclusive, (iii) offrir les bases d'une industrialisation et d'une transformation structurelle des économies, et (iv) promouvoir le développement durable. La mise en œuvre réussie de l'Accord concrétiserait ainsi la vision d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » voulue par les Etats africains (Agenda 2063) et contribuerait à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (Agenda 2030).

La ZLECAf pourrait en effet contribuer à changer significativement la donne en Afrique, continent qui jusque-là échange très peu avec lui-même et reste encore relativement marginalisé dans le commerce mondial.<sup>2</sup> De façon plus spécifique, il a été estimé qu'une élimination des droits de douane sur 90% des produits couramment soumis au régime tarifaire pourrait augmenter les flux commerciaux de 16%, soit environ 16 milliards US\$, pour les secteurs comme les produits miniers, manufacturiers et agricoles.<sup>3</sup> Les estimations de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) vont également dans le même sens, en indiquant par exemple que la libéralisation effective des échanges pourrait, plus long terme, générer 1 à 3 points additionnels de croissance, 1,2% de hausse de l'emploi et une réduction significative des déficits commerciaux.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> IMF (2019): *Sub-Saharan African Regional Economic Outlook: Opportunities and Challenges of the African Continental Free Trade Area* (ch.3) (<https://www.imf.org/en/Publications/REO/SSA/Issues/2019/04/01/sreo0419>, accédé le 16 septembre 2019).

<sup>2</sup> IMF (2019): *Sub-Saharan African Regional Economic Outlook: Opportunities and Challenges of the African Continental Free Trade Area* (ch.3) (<https://www.imf.org/en/Publications/REO/SSA/Issues/2019/04/01/sreo0419>, accédé le 17 septembre 2019).

<sup>3</sup> Source : IMF (2019).

<sup>4</sup> Source: UNECA (2018): *The Case for the African Continental Free Trade Area : The AfCFTA, Africa's trade flows and industrialization* (<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/24380/b1189331x.pdf?sequence=1>, accédé le 16 septembre 2019).

Pour ce qui est du cas spécifique de la Côte d'Ivoire, la mise en œuvre effective de l'Accord contribuera à augmenter significativement les exportations vers les sous-régions autres que la CEDEAO.<sup>5</sup> Le secteur industriel est appelé à tirer le plus de bénéfices de cette expansion du commerce qui peut aller jusqu'à 8,5%, faisant de l'Accord une opportunité d'industrialisation et de promotion d'outil de transformation structurelle de l'économie. En dépit des pertes de recettes douanières qui pourraient aller jusqu'à 10,3%, le bien-être général des populations pourrait s'améliorer considérablement, du fait des perspectives de revenus accrus, d'emplois et de l'offre accrue de biens et services à la fois diversifiés et relativement bon marché.

Ces opportunités économiques sont toutefois à opposer aux risques et coûts éventuels qui viennent avec l'ouverture des frontières et la libéralisation des marchés intérieurs. Outre la perte de recettes douanières, la mise en œuvre de l'Accord serait associée à des effets redistributifs intra- et inter-pays (bien-être, salaires, inégalités, etc.) dont la nature, le sens et l'ampleur dépendent de la structure et du degré de sophistication de l'activité économique et des échanges commerciaux, entre autres.

Dans l'optique d'optimiser les impacts attendus de l'Accord signé et ratifié par la Côte d'Ivoire, il est dès lors crucial d'envisager une mise en œuvre de l'Accord qui s'appuie sur les avantages comparatifs existants et potentiels et le niveau de compétitivité sectorielle. Ces derniers conditionnent en effet la mesure dans laquelle les opportunités de marchés et d'investissements ainsi que les risques attendus pourraient se concrétiser. C'est dans ce contexte que cette Stratégie Nationale de mise en œuvre de la ZLECAf est élaborée avec l'assistance technique de la CEA, avec la contribution de la Commission de l'Union Africaine (UA) et du Centre du Commerce International (CCI) et un appui financier de l'Union Européenne. Il est l'aboutissement d'une étude dont les analyses ont pour l'essentiel reposé sur une série de consultations aussi bien multilatérales et que bilatérales avec divers acteurs clés des secteurs privé et public ivoiriens. A partir de l'identification des opportunités et des risques et un examen du cadre réglementaire et institutionnel assortie d'une traduction réelle de la ferme volonté politique, cette Stratégie Nationale devrait constituer la feuille de route dans la mise en œuvre effective de la ZLECAf et de l'optimisation des impacts attendus pour l'économie et à la société ivoiriennes.

## **1.2. Objectifs**

L'objectif de cette stratégie nationale ZLECAf est de compléter le cadre de référence des ambitions de développement inclusif de la Côte d'Ivoire avec les champs plus spécifiques de la politique commerciale et de permettre au pays d'identifier les opportunités commerciales et d'industrialisation majeures, les contraintes et les mesures nécessaires incluant un schéma

---

<sup>5</sup> Les résultats sont issus d'un exercice de simulation à l'aide de la modélisation en équilibre général calculable réalisé par la CEA, à partir du modèle MIRAGE et des données du GTAP (version 9.0) et de MAcMAP-HS6.

d'application des dispositions contenues dans l'Accord portant création de la ZLECAf pour tirer pleinement parti des marchés nationaux, régionaux et mondiaux.

L'élaboration d'une telle Stratégie part d'un examen détaillé du profil macroéconomique et commercial du pays et du cadre institutionnel et réglementaire, d'une part, et d'autre part d'une identification des opportunités et risques potentiels, pour ensuite offrir un Plan d'Actions devant conduire à une mise en œuvre réussie de l'Accord. Ce document de stratégie propose également un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf sur le plan national conformément au contenu de l'Accord ; et ceci par le biais du Comité National de la ZLECAf (CN-ZLECAf) pour la Côte d'Ivoire.

### **1.3. Méthodologie**

L'élaboration de la Stratégie Nationale repose sur un processus à la fois participatif et inclusif qui a permis la collecte de données à la fois quantitatives et qualitatives. Le processus consultatif a ainsi démarré avec un forum national de sensibilisation sur la ZLECAf les 2 et 3 mai 2019 à Abidjan. Ce forum a permis de recueillir un certain nombre de recommandations alors que le pays s'engageait à développer cette stratégie. A la suite de ce forum, un atelier de cadrage a réuni divers acteurs des secteurs public et privé les 11 et 12 septembre 2019. Les délibérations conduites sous le format de groupes de travail ont porté sur les critères directeurs arrêtés par le Secrétariat du Comité National ZLECAf en collaboration avec la CEA et la Commission de l'Union Africaine. Une autre série de consultations, organisée en octobre et novembre 2019, a permis d'approfondir divers aspects soulevés lors des premières consultations.

De façon plus spécifique, les axes suivants, qui reprennent pour l'essentiel les critères directeurs, ont servi de guides méthodologiques dans l'élaboration de la Stratégie :

- une analyse du cadre macroéconomique, de la structure de l'appareil productif, des tendances et composition du commerce international, ainsi que des orientations et stratégies politiques qui les sous-tendent. Elle doit faire ressortir leur degré d'adéquation avec la mise en œuvre de l'Accord en vue d'une optimisation des bénéfices attendus ;
- une analyse des cadres réglementaire et institutionnel qui doit renseigner sur leur niveau de cohérence avec les outils et mécanismes de la ZLECAf ainsi que les éventuels besoins pour une mise en œuvre effective de l'Accord ;
- l'identification des opportunités de marchés et de développement des chaînes de valeur à diverses échelles, en partant des critères d'offre d'accès de marché, d'avantages comparatifs, de compétitivité sectorielle et de mesures de facilitation des échanges ;
- l'inventaire d'une part des risques associés à la libéralisation du marché domestique, et d'autre part des obstacles et contraintes à la mise en œuvre de l'Accord. De cet

inventaire doit découler la formulation de mesures d'atténuation des risques et de réduction des coûts d'ajustement ;

- la définition d'objectifs stratégiques, d'un plan d'actions stratégiques et d'un cadre de suivi et évaluation en référence aux opportunités et risques majeurs identifiés au préalable.

#### **1.4. Aperçu sommaire de la ZLECAF**

La 18<sup>e</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine en 2012 a adopté la mise en place de la ZLECAF, l'année 2017 étant retenue comme la date de son avènement.<sup>6</sup> Cette volonté d'aller vers l'intégration des marchés nationaux, qui fait échos au dessein d'une Afrique unifiée, autonome et prospère de l'élite politique africaine de l'ère des indépendances, a pour ambition de faire du continent un marché unique avec un libre mouvement des biens, services, personnes et capitaux.

L'expansion attendue du commerce intra-Africain, tel que envisagée par le Protocole sur le Commerce des Marchandises de la première phase des négociations, devra également bénéficier (i) d'une élimination progressive des barrières tarifaires et non-tarifaires, (ii) une amélioration de l'efficacité des procédures douanières, de la facilitation des échanges et des transits, (iii) une coopération et une harmonisation dans le domaine des barrières techniques et normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), (iv) une promotion des chaînes de valeur à l'échelle sous-régionale et régionale et (v) une amélioration du niveau de développement socio-économique, de diversification et d'industrialisation à travers le continent. Conformément à l'Accord, le schéma graduel de libéralisation des échanges tient compte de la nature des biens et de leur contribution relative dans l'économie du pays. C'est ainsi qu'il est considéré que dans l'immédiat, 90% des lignes tarifaires seront libéralisées. Il s'agit de produits « non sensibles ». Les produits dits « sensibles » portent sur 7% des lignes tarifaires et feront l'objet de libéralisation après une période de mise à niveau qui ne devrait excéder 10 ans (13 ans pour les Pays les Moins Avancés – PMA). Le reste des produits (3%) échappera à la libéralisation et continuera de bénéficier du régime de protection (voir Tableau 1).

Quant au Protocole sur les Services, en contribuant à l'émergence d'un marché unifié et libéralisé des services (à l'exception de ceux qui relèvent du domaine souverain des gouvernements), devra contribuer, entre autres, à (i) libéraliser progressivement le secteur sur le continent, (ii) améliorer la compétitivité du secteur grâce à l'échelle élargie des marchés, (iii) réduire des coûts de transactions, (iv) accroître les investissements domestiques et étrangers et

---

<sup>6</sup> La 18<sup>e</sup> Session a également consacré l'adoption d'un plan d'actions devant renforcer les échanges intra-africain (*Action Plan on Boosting Intra-Africa Trade – BIAT*), dont les sept piliers sont la politique commerciale, la facilitation des échanges, les capacités productives, les infrastructures commerciales, l'accès au financement, l'information commerciale et l'intégration des marchés des facteurs.

(v) promouvoir la recherche et l'innovation dans le domaine des services afin d'accélérer le développement économique et social.

Tableau 1 : Calendrier de la libéralisation des marchandises dans le cadre la ZLECAf

		Les réductions tarifaires		
		Pour les produits non sensibles	Pour les produits sensibles	Pour les produits exclus
<b>Classement des pays</b>	Pays n'appartenant pas à la catégorie des pays les moins avancés	Libéralisation totale dans 5 ans ( <b>réduction linéaire</b> )	Libéralisation totale dans 10 ans ( <b>réduction linéaire</b> )	<b>Aucune réduction</b>
	Pays les moins avancés	Libéralisation totale dans 10 ans ( <b>réduction linéaire</b> )	Libéralisation totale dans 13 ans ( <b>réduction linéaire</b> )	<b>Aucune réduction</b>
	Groupe des Sept (c'est-à-dire <b>Djibouti, Ethiopie, Madagascar, Malawi, Soudan, Zambie, Zimbabwe</b> )	Libéralisé à plus 85% dans 10 ans ( <b>réduction linéaire</b> ) ; un 5% supplémentaires entièrement libéralisés dans 15 ans ( <b>réduction linéaire</b> )	Libéralisation totale dans 13 ans ( <b>réduction linéaire</b> )	<b>Aucune réduction</b>

Source : forums de négociations sur la ZLECAf.

En somme, de la mise en œuvre effective et réussie de la ZLECAf est attendue une amélioration générale de la compétitivité à l'échelle aussi bien des industries que des firmes individuelles, grâce à l'exploitation harmonieuse des opportunités considérables liées aux économies d'échelle, aux offres d'accès de marché et une efficacité accrue dans l'allocation des ressources qui sont le plus souvent rares dans les pays.

Il faudra toutefois attendre le Sommet Extraordinaire de Kigali (Rwanda) du 17 au 21 mars 2018 pour que l'Accord soit présenté pour signature aux leaders Africains.<sup>7</sup> Au total, 44 des 55 pays l'ont signé lors du Sommet, et le nombre actuel est passé à 54. L'Accord établit en son Article 23 que l'entrée en vigueur sera effective lorsque le seuil de 22 Etats qui auront ratifié sera atteint, ce qui est survenu le 30 mai 2019.

La phase d'opérationnalisation fut lancée lors de la 12<sup>e</sup> Session Extraordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine à Niamey (Niger) le 7 juillet 2019. Cette phase a mis l'accent sur cinq instruments qui devront contribuer à la mise en œuvre de l'Accord., Ces différents instruments sont brièvement expliqués dans le Tableau 2.

<sup>7</sup> En plus du texte portant sur la ZLECAf, il fut également présenté pour signature la Déclaration de Kigali et le Protocole portant sur la libre circulation des personnes et du droit de résidence et d'établissement. La Déclaration fut signée par 47 Etats membres, le Protocole par 30.

Tableau 2 : Instruments d’opérationnalisation de la ZLECAf

Instrument s	Brève description
Règles d’origines ZLECAf	Il s’agit d’un ensemble de critères visant à déterminer l’origine des marchandises en vue de s’assurer qu’un produit commercialisé au sein de la ZLECAf est admissible ou non à un traitement préférentiel dans le pays d’importation. Les Règles d’origine dans l’Annexe II de l’Accord portant sur la création de la ZLECAf fournissent des critères permettant de déterminer si les produits commercialisés remplissent ou non les conditions pour bénéficier du traitement préférentiel.
Les listes de concessions tarifaires sur le commerce des biens	Cette liste est établie par pays ou par union tarifaire suivant le calendrier de la libéralisation des marchandises dans le cadre la ZLECAf (voir Tableau 1). Pour la Côte d’Ivoire, cette liste est établie dans le cadre de l’espace communautaire CEDEAO.
Le mécanisme en ligne de surveillance et d’élimination des barrières non tarifaires	Il s’agit d’un mécanisme en ligne de notification, de suivi et d’élimination des barrières non-tarifaires. Chaque acteur pourra s’y référer pour notifier les mesures de distorsions au commerce dans le cadre de la ZLECAf. Le mécanisme est accessible via <a href="https://tradebarriers.africa/">https://tradebarriers.africa/</a>
Système de paiements électroniques	Il s’agit d’un système panafricain de paiement et de règlement à travers un service dénommé PASPSS ( <i>Pan-African Payment and Settlement</i> ). Le PASPSS devra interconnecter tous les acteurs économiques et financiers. Il devra aussi interconnecter les transactions transfrontalières en facilitant les transactions en monnaies locales. Les opérateurs économiques peuvent vendre et acheter dans leurs monnaies locales respectives.
Observatoire du Commerce Africain	L’Observatoire du Commerce Africain - <i>African Trade Observatory</i> – (ATO) sera la référence en ce qui concerne les données et les informations qualitatives et quantitatives relatives au commerce en provenance des Etats membres

Après les négociations (Phase 1) conclues sur le commerce devront suivre incessamment celles portant sur les investissements, la concurrence et les droits de propriétés (Phase 2). Le démarrage effectif du régime libéralisé d’échanges commerciaux tels qu’envisagé par la ZLECAf est fixé le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## 2. Aperçu socio-économique et cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf en Côte d'Ivoire

### 2.1. Profil macroéconomique et social

Première économie de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) avec 36% de son PIB en 2016<sup>8</sup>, la Côte d'Ivoire en est le principal moteur économique<sup>9</sup>. De façon générale, le profil socio-économique du pays est à la fois variable et contrasté, avec d'une part des performances macroéconomiques liées en grande partie à la forte croissance, et d'autre part des indicateurs sociaux qui renseignent sur les conditions de vie relativement difficiles d'une bonne frange de la population, autant d'éléments suggestifs de la portée des réformes visant à faire du pays une puissance émergente.

#### 2.1.1. Orientation politique générale

La Côte d'Ivoire est un pays qui a opté pour le modèle économique « libéral » et ambitionne d'être un pays émergent à l'horizon 2020. Cette orientation somme toute philosophique est toutefois conjuguée avec une culture de la planification du développement. Aussi, le pays a-t-il engagé de nombreuses réformes dans les divers domaines de l'économie et du social depuis 2012. Ces réformes, au plan global, ont conduit à la mise en place de deux Programmes Nationaux de Développement (PND) : PND 2012-2015 et le PND 2016-2020. Ils se présentent comme le cadre de référence dans lequel devront s'inscrire toutes les interventions majeures du Gouvernement de la Côte d'Ivoire au profit des populations, des acteurs économiques et de l'économie ivoirienne.

Le PND 2016-2020 vise à faire de la Côte d'Ivoire une puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde. Il est également articulé autour de cinq principaux axes stratégiques qui sont (i) le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance, (ii) l'accélération du développement du capital humain et du bien-être social, (iii) l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation, (iv) le développement des infrastructures avec un maillage territorial harmonieux et dans un souci de préservation de l'environnement et (v) le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

Ces deux Plans sont la source de nombreuses réformes pour libéraliser l'énergie productive nationale et renforcer le tissu économique tant au plan industriel, agricole que des services. Par

---

<sup>8</sup> Commission de l'UEMOA, *Rapport sur la surveillance multilatérale* ([www.uemoa.int](http://www.uemoa.int)).

<sup>9</sup> EPC-ANNEXE Côte d'Ivoire. WT/TPR/S/362/Rev.1 • Côte d'Ivoire

exemple, le Gouvernement ivoirien a engagé plusieurs réformes dans l'optique de faire du secteur privé le véritable moteur de la croissance économique à travers l'amélioration de l'environnement des affaires, notamment par le biais de :

- l'implication de tous les acteurs nationaux (justice, notaires, banquiers, architectes, DGI, DGD, administrations, hautes autorités, etc.) concernés ;
- la réduction des coûts, des procédures et délais de création d'entreprises ;
- la création d'un Guichet Unique de l'Investisseur avec un Guichet de Formalités d'Entreprises pour simplifier et accélérer la création d'entreprise.

Par ailleurs, le cadre du dialogue entre l'Etat et le secteur privé a été renforcé à travers la revitalisation du Comité de Concertation Etat/Secteur Privé (CCESP). Ces réformes ont également donné lieu au dépoussiérage de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) dont la mise en œuvre des recommandations devrait améliorer la position des opérateurs économiques ivoiriens sur la scène sous-régionale et régionale, notamment avec la libéralisation et les mesures de facilitation des échanges attendues de la ZLECAf.

Au plan international, l'orientation résolument libérale de la Côte d'Ivoire l'a amené à adhérer à diverses initiatives de libéralisation commerciale unilatérale et multilatérale. Ainsi, le pays a toujours joué un rôle de leader dans les processus sous-régionaux d'intégration comme la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou encore l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). En tant que membre de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire a harmonisé plusieurs mécanismes nationaux de sa politique économique avec les autres membres avec lesquels elle partage également la même monnaie, le franc CFA. Le pays est également membre de l'Union du fleuve Mano, un regroupement de quatre pays ouest africains : le Liberia, la Sierra-Léone, la Guinée et la Côte d'Ivoire (2008), ainsi que de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) après en avoir été observateur.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a signé un Accord de Partenariat Economique Intérimaire (APEI) avec l'Union Européenne (UE) dont un plan de mise en œuvre est en cours depuis 2017. En outre, le pays est signataire de l'Accord de Partenariat Economique (APE) régional entre la CEDEAO et l'UE depuis 2014. Enfin, au plan de la libéralisation multilatérale, la Côte d'Ivoire est membre fondateur de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), et est signataire des accords de l'Organisation. Dans le cadre de ces accords, la Côte d'Ivoire a engagé un processus de libéralisation de son économie, notamment en conformité avec l'Accord Général sur le Commerce des Services.

En tandem avec ces initiatives politiques développées par les autorités publiques, le secteur privé, à travers la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), dispose d'un autre plan stratégique appelé « Côte d'Ivoire 2040, le défi du meilleur. » L'objectif de ce plan à orientation prospective est de promouvoir le secteur privé à travers la conception et la mise en œuvre d'une stratégie pour la croissance et le développement de la Côte d'Ivoire à

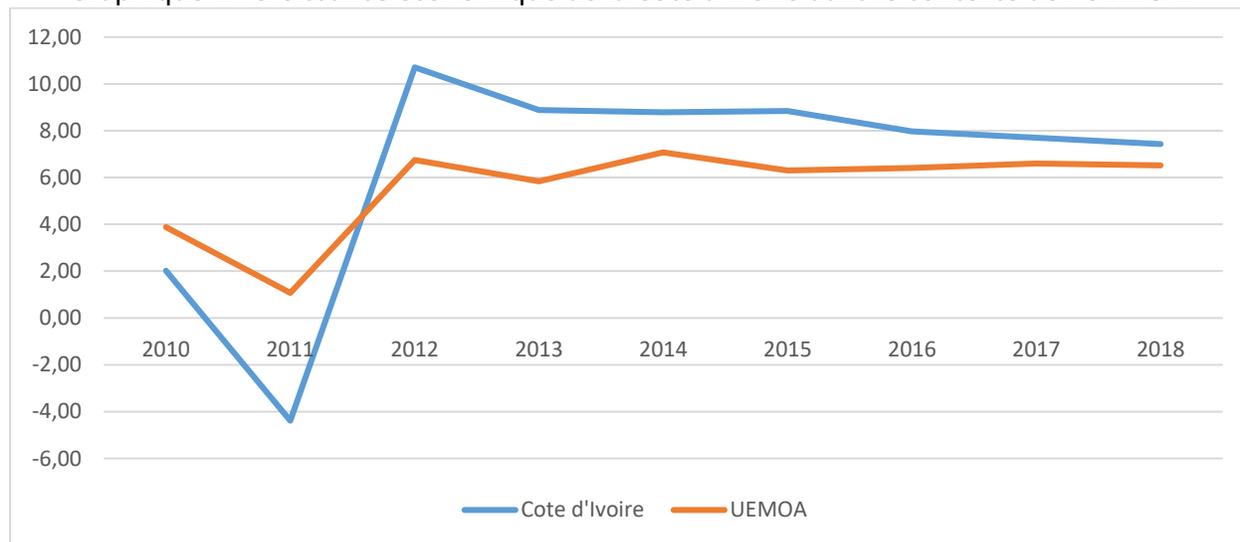
l'horizon 2040. Ce plan comporte également une stratégie de promotion des exportations assortie d'un cadre réglementaire sur le commerce.

### 2.1.2. Performance macroéconomique récente

A la faveur de la stabilisation du climat politique et social, d'une part, et des réformes structurelles visant à renforcer l'administration fiscale, à consolider la stabilité du secteur bancaire, à promouvoir la croissance inclusive, à améliorer le climat des affaires et à renforcer les organes statistiques, d'autre part, la Côte d'Ivoire connaît ces dernières années des performances macroéconomiques relativement appréciables. Avec plus du tiers du PIB de l'UEMOA et un PIB par tête de 1692,5 US\$ en 2018, la Côte d'Ivoire est la première économie de la zone.<sup>10</sup>

La trajectoire de croissance a connu un redressement très significatif au début des années 2010. Le taux est en effet passé de -4,4% en 2011 à 10,7% l'année suivante. Depuis lors, le rythme ralentit légèrement pour se situer à 7,4% en 2018, bien que la plus forte de la sous-région dont le pays dicte le profil général, comme l'indique le Graphique 1 ci-dessous, et les projections sont de l'ordre 7,5% en 2019 et 7,3% en 2020.<sup>11</sup> Ce rythme élevé de croissance est attribué pour l'essentiel à l'amélioration continue de l'environnement des affaires, aux investissements relativement importants et au niveau très soutenu de la consommation privée.<sup>12</sup>

Graphique 1 : Croissance économique de la Côte d'Ivoire dans le contexte de l'UEMOA.



<sup>10</sup> Le PIB par tête est aux prix constants de 2010.

<sup>11</sup> Source : Banque Mondiale (WDI) ; les prévisions pour 2019 et celles qui suivent sont du FMI.

<sup>12</sup> Source : IMF Country Report (Côte d'Ivoire) No. 19/197, juillet 2019.

Source : auteurs, à partir des données de la Banque Mondiale (*World Development Indicators* - WDI).

Cette croissance relativement forte est principalement imputable au secteur des services qui, en 2018, a progressé de 9,15%, contre 7,13% pour l'industrie et 4,18% pour l'agriculture. En termes de répartition sectorielle de l'activité, le secteur des services est le plus important, du haut de ses 32,6% du PIB, contre 25,2% pour l'industrie et 19,8% pour l'agriculture. Le recul du poids de l'industrie est noté depuis 2014 lorsque la contribution au PIB était de 27,4%. Si cette tendance s'inscrit dans un processus de *désindustrialisation précoce*, il renseigne alors sur les enjeux et la relative difficulté de la transformation structurelle qui met généralement en avant le rôle de l'industrialisation comme catalyseur de l'amélioration de la productivité globale de l'économie nationale.

En termes de gestion de la politique macroéconomique, le pays est relativement bien en phase avec les critères de convergence établis par l'UEMOA, notamment en ce qui concerne l'inflation. En constante baisse depuis 2015 lorsque l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,25%, le taux s'est établi à 0,44% en 2018. Toutefois, il est appelé à s'accroître à 1% en 2019 et 2% en 2020, bien que toujours inférieur au seuil communautaire de 3%. Ceci renseigne sur la capacité générale de l'économie à engranger des gains de compétitivité-prix pour ses produits sur les marchés extérieurs, du fait sans doute d'une gestion monétaire prudente de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Sur ce front en effet, l'évolution de la masse monétaire semble calquer les besoins de l'économie, avec une hausse de la composante M2 (monnaie et quasi-monnaie) de 8,8% en 2017 et 13,5% en 2018.

Pour ce qui est des finances publiques, les recettes (revenus et dons) du gouvernement central ont augmenté en 2018 de 5,3% pour s'établir à 19,9% du PIB, au moment où les dépenses ont connu également une hausse moins importante de 3,4% pour atteindre 23,8% du PIB, ce qui donne un solde budgétaire en baisse de 4,5% à 4% du PIB de 2017 à 2018. Ce rythme différencié dans l'évolution des recettes et dépenses publiques devrait se poursuivre en 2019 et 2020 et le déficit public devrait s'établir à 3% qui est le seuil de convergence communautaire.

Ces déficits publics, conjugués à la forte croissance synonyme d'amélioration du profil du pays sur les marchés financiers, ont eu pour conséquence une hausse de l'endettement public de près de 5 points en deux ans pour s'établir à 53,2% du PIB en 2018. La tendance devrait toutefois revenir à la baisse, avec des projections de 52,5 et 51,2% en 2019 et 2020, réconfortant davantage la performance du pays au regard du seuil plafond communautaire de 70%.

De façon générale, cette aptitude du pays à s'insérer aisément dans un schéma disciplinaire d'intégration économique présage de perspectives d'harmonisation à une échelle plus élevée au moment venu.

Ces performances macroéconomiques interviennent toutefois dans un contexte institutionnel marqué, d'une part, par un niveau de corruption encore très élevé et, d'autre part, par une relative fragilité du climat politique et social. Le classement 2018 suivant l'indice de perception de la corruption de *Transparency International* place le pays au 105<sup>e</sup> rang mondial (17<sup>e</sup> en Afrique, juste derrière la Gambie et la Tanzanie), avec un score de 35/100. Si ce score a reculé d'un point par rapport à l'édition précédente, le pays a toutefois gagné 2 places. La nécessité de ne pas relâcher les efforts de lutte contre la corruption trouvent son fondement dans son rôle dépressif sur la croissance de la Côte d'Ivoire à travers par exemple les fuites de capitaux du système productif et la mauvaise allocation des talents et ressources productives de la nation. En outre, sur le front de la stabilité du pays, l'approche des élections de 2020 pourrait contribuer à rendre le climat politique et social relativement plus complexe et plus incertain. Si les répercussions peuvent être négatives pour la trajectoire de l'économie, les perceptions des investisseurs privés restent non affectées, du moins pour le moment.<sup>13</sup>

### **2.1.3. Indicateurs sociaux**

Dans sa dimension sociale, la situation de l'économie de la Côte d'Ivoire est également contrastée. Avec une population totale estimée à 25,8 millions d'habitants et un taux de croissance démographique de 2,6%, un taux d'urbanisation estimé à 51,6% et un taux élevé de pauvreté estimé à 46,3% en 2015, la situation socio-économique de la Côte d'Ivoire présente des tendances qui reflètent très peu le dynamisme de l'activité économique. Suivant l'approche basée sur la parité des pouvoirs d'achat et le seuil correspondant de 1,90 US\$, c'est 24,51% de la population qui vit dans la pauvreté multidimensionnelle sévère, ce qui vaut au pays d'être classé au 18<sup>e</sup> rang des moins pauvres parmi les pays en développement.<sup>14</sup>

Pour ce qui du critère composite de l'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD, le pays se classe 172<sup>e</sup> sur 189 pays au classement mondial, ayant perdu une place depuis 2015. Des treize pays potentiellement concurrents en Afrique, seul le Nigéria présente une espérance de vie à la naissance plus faible que la Côte d'Ivoire avec 54,1 ans, contre 76,3 ans qui représente la longévité la plus élevée sur le continent relevé en l'Algérie. De même, de cette liste, seule la Guinée présente un IDH plus faible que celui de la Côte d'Ivoire. Dans le même sens et en termes de nombre d'années de scolarité attendues, la Côte d'Ivoire occupe la dernière place avec 9,0 ans contre 15,1 ans, meilleur niveau enregistré à Maurice et Tunisie. En termes du nombre d'années de scolarité, la Côte d'Ivoire ne fait mieux que le Rwanda, le Sénégal et la Guinée. Enfin, du point de vue du Revenu National Brut par habitant, la Côte d'Ivoire ne se classe qu'en 9<sup>e</sup> position avec un montant de 3 481 US\$, contre 20 189 US\$ pour Maurice, le niveau africain le plus élevé.

---

<sup>13</sup> Evaluation du FMI lors de sa dernière mission sur le pays (juillet 2019).

<sup>14</sup> Source : PNUD.

#### **2.1.4. Implications pour la ZLECAf**

L'analyse du profil et des performances macroéconomiques de l'économie ivoirienne permettent de dire que la situation actuelle en Côte d'Ivoire est relativement favorable à la zone de libre-échange du côté des autorités mais avec des risques de retournement. La situation actuelle est favorable pour plusieurs raisons.

D'abord un cadre politique totalement en phase avec le modèle économique libéral. A ce titre, la gestion économique (comme en témoignent les nombreuses réformes dans les domaines des finances publiques, ou des relations commerciales avec les autres pays ainsi que les privatisations qui ont lieu depuis 2012) est fortement libérale. La ZLECAf, qui du point de vue commercial, peut être qualifiée dans une certaine mesure de politique libérale puisque visant à réduire voire supprimer les obstacles au commerce entre pays africains. Dans le même sens, l'Etat de Côte d'Ivoire, qui a fait le choix du libéralisme économique, développe depuis son indépendance des mesures de politique commerciales d'essence libérale. Dans ce cadre également, la mise en œuvre de la ZLECAf devrait pouvoir en bénéficier. En somme l'existence d'un support politique et d'un choix de modèle de développement favorable à l'ouverture aux autres pays est un atout dont la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine bénéficie et qu'elle peut capitaliser.

Ensuite, une situation macroéconomique favorable caractérisée par une croissance économique forte même si elle donne des signes de faiblesses et une production industrielle qui monte en puissance et qui peut avoir besoin des marchés africains pour véritablement amorcer une transformation structurelle en profondeur de l'économie ivoirienne.

Enfin, une situation conjoncturelle et structurelle stable, même avec des inquiétudes, qui rendent un rejet socio-économique à court terme de la ZLECAf par la population ivoirienne très peu probable.

Cependant, les risques de retournement existent à moyen terme. Ces risques sont liés à l'insuffisance de l'impact sur le social de la croissance économique d'une part et aux risques de troubles socio-politiques d'autre part qui ont secoué le pays ces dernières années malgré une relative stabilité récente. D'abord la croissance économique ivoirienne a eu un très faible niveau d'inclusion. En effet, l'indice de Gini qui était de 43,2% en 2008 est tombé à 41,5% en 2015.<sup>15</sup>

## **2.2. Tendances et structure du commerce extérieur**

### **2.2.1. La politique commerciale dans le contexte de la CEDEAO**

En matière d'échanges commerciaux, si les produits éligibles originaires de la CEDEAO ne sont assujettis ni à une taxe douanière ni à une restriction quantitative (quota), ceux d'origines des

---

<sup>15</sup> Source : Banque Mondiale (WDI).

autres pays membres de CEN-SAD et qui ne sont de la CEDEAO (à savoir l’Egypte, le Maroc, la Tunisie, la Mauritanie et la Somalie) ainsi que du reste de l’Afrique sont inscrits au régime de la Nation la Plus Favorisée (*NPF*). Les barèmes correspondants s’inscrivent dans le cadre du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La structure du TEC de la CEDEAO porte sur 5 bandes tarifaires selon la spécificité des produits (niveau de transformation et caractère stratégique ou social), comme indiqué dans le Tableau 3.

Ce dispositif de la fiscalité de porte, couplé avec la structure du commerce extérieur du pays, renseigne sur la composition de l’assiette tarifaire.<sup>16</sup> Au niveau de désagrégation HS10, les exonérations de droits de douanes portent sur 2% des lignes tarifaires. Il s’agit en particulier des médicaments (HS30), des appareils orthopédiques (HS9021), des cultures de laboratoires (HS3821 et 3822) et des huiles issues du pétrole (HS2709).

Tableau 3 : Structure tarifaire du TEC de la CEDEAO

Catégories et taux	Produits concernés
Catégorie 0 : 0%	Biens sociaux : produits destinés à la santé (médicaments, moustiquaires imprégnées), produits culturels et certaines céréales (mil, sorgho, maïs), etc.
Catégorie 1 : 5%	Produits dits de première nécessité, matières premières de base, biens d’équipement, intrants spécifiques ; il s’agit de biens entrant dans la fabrication d’autres biens pour faciliter la production des produits finis (engrais, matériel agricole).
Catégorie 2 : 10%	Intrants et produits intermédiaires, c’est-à-dire les produits un peu plus élaborés que les produits de la deuxième bande, mais n’étant pas fabriqués en quantité suffisante dans la région et non susceptibles d’y être fabriqués à court terme.
Catégorie 3 : 20%	Biens de consommation finale, c’est-à-dire les produits finis ayant atteint le stade ultime de transformation.
Catégorie 4 : 35%	Biens spécifiques pour le développement économique, c’est-à-dire les produits sensibles en raison de leur caractère stratégique pour le développement de la région (critères : vulnérabilité du produit, intégration régionale, promotion du secteur et fort potentiel de production).

Source : CEDEAO ([https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2016/06/CET\\_Factsheet\\_EN.pdf](https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2016/06/CET_Factsheet_EN.pdf))

<sup>16</sup> Source: TRALAC, Ivory Coast: Intra-Africa trade and tariff profile - 2018 (<https://www.tralac.org/resources/our-resources/14009-ivory-coast-intra-africa-trade-and-tariff-profile.html>) - accédé le 30/10/2019.

La bande tarifaire de 5% est appliquée sur 37% des produits importés comme les animaux vivants, le lait, les grains et le maïs, les semences, les minerais ou encore les voitures destinées à l'assemblage.

La bande tarifaire de 10% concerne 23% des produits, comme le poisson frais, le café, le thé, le riz, les huiles de palme ou d'olive ou encore le bois.

La catégorie des produits assujettis à la taxe douanière de 20% représente 36% des lignes tarifaires, et comprend le poisson fumé et les fruits de mer, les fleurs et légumineuses, les noix, fruits et épices, les produits de beauté ou encore l'habillement.

La bande tarifaire supérieure (35%) ne concerne que 2% des lignes tarifaires, et porte sur les produits tels que la viande de bœuf, de porc ou de volaille, les tomates et pommes de terre, le sucre, la poudre de cacao et le chocolat, l'huile de palme, le yogourt, ou encore les étoffes tissées en coton.

En complément au TEC, il existe des mesures de défense commerciales qui portent entre autres sur la restriction temporaire des importations de certains produits, les droits de douane compensateurs pour lutter contre les effets des subventions et l'anti-dumping pour décourager les pratiques commerciales jugées illégales. Il s'agit des mesures complémentaires de protection, comme la Taxe d'Ajustement à l'Importation (TAI) qui est le différentiel entre le nouveau tarif commun et le tarif initial appliqué par le pays, et la Taxe Complémentaire de Protection (TCP) qui sont destinées à limiter les effets de variations erratiques des importations. Ces deux mesures complémentaires ne devraient toutefois pas dépasser 3% des lignes tarifaires pour prévenir des recours abusifs.

Ce dispositif de protection tarifaire du TEC de la CEDEAO, dont le niveau est plus élevé que celui du TEC de l'UEMOA (13,1 contre 11,9%), offre visiblement des incitations aux entreprises, notamment celles qui font la remontée des filières ou qui cherchent à se positionner dans le montage. Il est également particulièrement bénéfique à la production dans des secteurs comme l'horticulture, l'aviculture, l'agro-business, les industries de la savonnerie et de textiles, dès lors que l'avantage prix sur le marché intérieur, du fait du tarif douanier, n'est pas compromis par d'autres facteurs explicatifs du niveau de compétitivité (notamment la qualité et le niveau des coûts).

Fort de ce dispositif communautaire de promotion des échanges, le pays s'est doté d'une Stratégie Nationale d'Exportations (SNE) dont l'opérationnalisation sur la période 2015-2019 devra traduire la vision officielle d'une « Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020 grâce aux exportations. » A partir d'une évaluation des diverses contraintes relatives à la capacité d'approvisionnement, à la qualité de l'environnement des affaires, à la capacité de pénétration des marchés régionaux et internationaux, et aux aspects sociaux et environnementaux, les mesures envisagées dans la SNE se proposent d'améliorer la compétitivité des produits

nationaux, la diversification des échanges, l'efficacité des chaînes de valeur et l'environnement des affaires.

La SNE a identifié des secteurs considérés comme prioritaires, à partir de critères ayant trait au potentiel à l'exportation et la capacité de contribuer au développement de la Côte d'Ivoire. Ce portefeuille de secteurs traditionnels et émergents comprend (i) le caoutchouc et les plastiques, (ii) l'anacarde, (iii) le coton, coton textiles et habillement, (iv) les fruits tropicaux, (v) le manioc et ses produits dérivés et (vi) les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le déroulement du plan d'actions contenu dans la SNE intervient également dans le contexte de mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges signé à Bali en décembre 2013, ratifié par le pays le 8 décembre 2015. Les quelques 35 mesures techniques envisagées devraient permettre d'accroître la transparence, la prévisibilité et l'efficacité des procédures aux frontières, et à terme accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit. Le pays s'est doté d'un Comité National de Facilitation des Echanges (CNFE) en charge de la mise en œuvre de plan d'actions devant permettre la conformation à ces engagements multilatéraux.

A l'échelle supranationale, une dynamique parallèle impulsée par la Commission de l'UEMOA a conduit à la définition et à la mise en œuvre d'un Programme Régional de Facilitation des Echanges (PRFE) qui vise à accélérer les réformes des procédures aux frontières au sein de la sous-région. Avec l'entrée en vigueur de l'accord le 22 février 2017, il était devenu nécessaire de réconcilier les dynamiques nationales et sous-régionales, avec la mise en place du Comité Régional de Facilitation des Echanges (CRFE) de l'UEMOA. Ce Comité fut chargé, d'une part, faciliter, coordonner et suivre la mise œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) dans l'espace UEMOA et, d'autre part, de servir de courroie de transmission entre les Comités Nationaux de Facilitation des Echanges de chacun des Etats Membres.

A l'actif de toutes ces initiatives visant la rationalisation de l'environnement des échanges figurent la mise en place en Côte d'Ivoire du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE).<sup>17</sup> Il s'agit d'une plateforme unique qui regroupe tous les acteurs du commerce extérieur, en particulier les opérateurs économiques, auxquels elle apporte « une simplification et une uniformisation des procédures commerciales, la célérité des opérations commerciales, la facilitation des échanges ainsi qu'une dématérialisation et une réduction des déplacements. » Le Guichet offre ainsi une dématérialisation *complète* des procédures qui portent sur les fonctionnalités suivantes : (i) la gestion de la transaction commerciale (notamment l'obtention de l'autorisation d'importation délivrée en ligne par le Ministère du Commerce) ; (ii) le manifeste électronique unique ; (iii) la soumission de la déclaration en douane ; (iv) le paiement

---

<sup>17</sup> Site internet: <https://www.webbfontaine.ci/guichet-unique-du-commerce-exterieur/> (accédé le 30/10/2019).

électronique ; (v) la gestion informatisée des certificats/autorisations d'importation et d'exportation ; et (vi) la gestion collaborative des inspections.

L'élan public qui accompagne la SNE, arrivée à échéance, pourrait être reconduit dans des programmes et stratégies visant à améliorer le profil commercial du pays. C'est le cas, à l'échelle de l'UEMOA, du Projet d'Appui à la Compétitivité du Commerce et à l'Intégration Régionale (PACCIR), officiellement lancé en 2017, fruit du partenariat entre l'Union Européenne (UE) et les pays de la Zone, et dont la seconde phase est en cours de négociations. Dans le but de contribuer à l'amélioration du mécanisme de facilitation des échanges et de l'environnement des affaires, le Projet ambitionne, entre autres, (i) la facilitation de l'échange électronique du Certificat d'Origine UEMOA entre les pays Membres, (ii) la décentralisation du mécanisme de surveillance des politiques commerciales, (iii) l'amélioration des mécanismes de règlement des conflits commerciaux au niveau régional, (iv) la création d'un mécanisme d'alerte aux obstacles commerciaux au niveau régional, disponible en ligne afin d'identifier et d'éliminer les obstacles au commerce entravant l'intégration régionale et (v) la création d'un portail régional d'intelligence économique comprenant un annuaire des entreprises exportatrices issues de la région, un volet sur la promotion des opportunités d'affaires dans la région et une vitrine pour exposer et vendre (e-commerce) les produits agricoles et artisanaux de la région.

Nul doute que ces orientations de la politique commerciale, tant au niveau national que sous-régional ou international, a contribué à façonner le profil commercial du pays, à travers ses tendances et sa structure récentes.

### **2.2.2. Faits stylisés du commerce**

Les tendances et la structure du commerce extérieur ivoirien entre 2010 et 2017 suggèrent une performance relativement appréciable. Cette dernière est une traduction de la trajectoire croissance de l'activité économique. A la faveur d'une dynamique plus soutenue des exportations que des importations de biens et services, l'excédent commercial est ainsi passé de 1,8 à 2,8 milliards US\$ constants entre 2010 et 2017, soit une hausse de 53,4% sur la période.<sup>18</sup>

Pour ce qui est du cas spécifique des marchandises, il est noté une tendance similaire, comme le suggère le Graphique 2, avec toutefois une brève interruption en 2013 lorsque le solde commercial a enregistré un déficit qui a résulté d'une reprise de la croissance des importations à partir de 2011 avec une hausse plus soutenue que celle des exportations (86% contre 9% sur la période 2011-2013).

S'agissant de la structure du commerce extérieur, on note une recomposition notable des paniers d'exportations et d'importations sur la période de 2010 à 2017, tant du point de vue

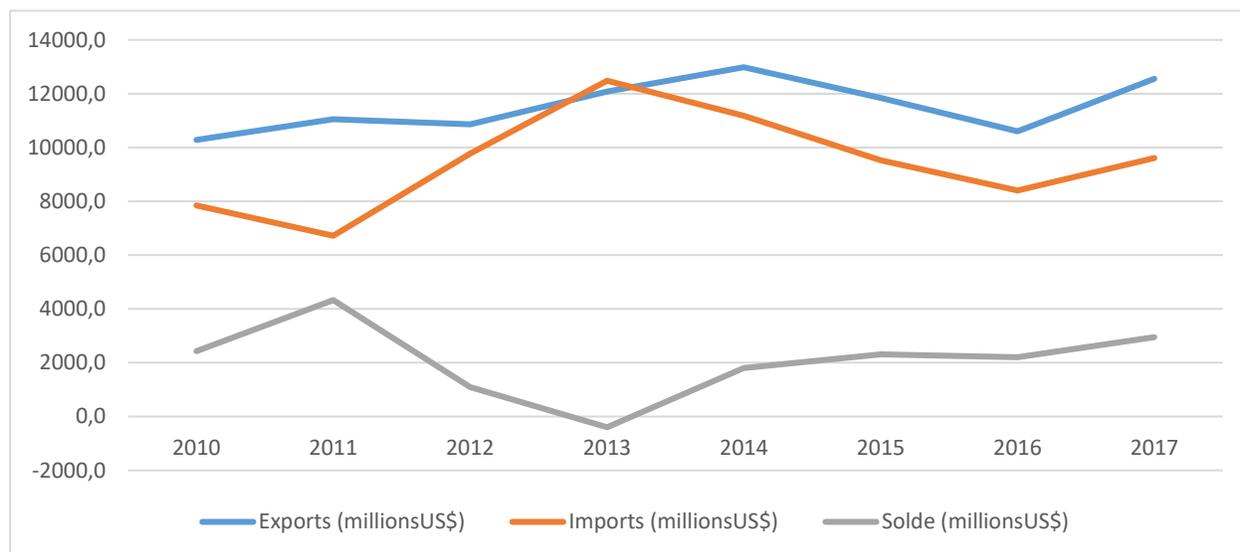
---

<sup>18</sup> Source : Calculs des auteurs, à partir des données de la Banque Mondiale (WDI).

des produits que des partenaires. Comme l'indique le Tableau 4, le recul significatif des produits miniers dans les exportations (de 24,3 à 13,2% des exportations totales – hors services) s'est fait au profit des produits manufacturiers qui ont progressé de 27,1 à 31,1% et des produits agricoles qui sont passés de 48,6 à 55,8%.

Pour ce qui est des importations, on note la même tendance à la restructuration des échanges. Les produits miniers ont cédé progressivement du terrain face aux produits agricoles et aux produits manufacturiers. Ces derniers constituent le poste le plus important des flux de marchandises entrants, avec plus de la moitié des importations.

Graphique 2 : Tendances générales des échanges de marchandises de la Côte d'Ivoire



Source : auteurs, à partir de la Banque Mondiale (WDI).

De façon plus désagrégée, les exportations restent encore dominées par le cacao et ses produits dérivés et le pétrole et produits dérivés, avec poids cumulé de 60% des exportations en 2010 et 52% en 2017. Si le cacao et ses produits dérivés sont essentiellement exportés vers l'Europe (Pays-Bas, Belgique, Allemagne et France) et les Etats-Unis qui totalisent plus de 2/3 des exportations de ces produits, le pétrole et ses produits dérivés sont destinés aux Pays-Bas (16.5%) et aux voisins Africains (le Mali avec 15,1% et le Burkina Faso 11,6%), tandis que les agrumes, troisième poste des exportations, sont majoritairement destinés aux marchés asiatiques, comme le Vietnam et l'Inde qui cumulent 80% des exportations.

Du côté des importations, pour l'année 2017, le pétrole et ses produits restent dominants, avec toutefois un poids qui recule, ainsi que les céréales. Plus de la moitié du pétrole importé par la Côte d'Ivoire, soit 51,4%, provient du voisin Nigérian, alors que les céréales sont originaires de

pays d'Asie comme la Thaïlande (24,5%), l'Inde (16%) le Vietnam (15,6%) ou encore la Chine (14%).

Tableau 4 : Structure du commerce international de la Côte d'Ivoire (marchandises, %)

<b>EXPORTATIONS</b>	<b>2010</b>	<b>2017</b>
Agriculture	48,6	55,8
Produits miniers	24,3	13,1
Manufactures	27,1	31,1
<b>Principaux produits</b>	Cacao et dérivés: 37,2 Produits miniers: 23,7 Produits navals: 7,1	Cacao et dérivés: 39,4 Produits miniers: 12,5 Agrumes et autres fruits: 11,3
<b>IMPORTATIONS</b>	<b>2010</b>	<b>2017</b>
Agriculture	19,4	21,3
Produits miniers	26,4	19,9
Manufactures	54,1	58,8
<b>Principaux produits</b>	Produits miniers: 23,7 Equipements navals: 10,8 Céréales: 7,8	Produits miniers: 16,6 Machines/équipements: 9 Céréales: 7,7

Source : auteurs, à partir des données de COMTRADE (2017).

Les excédents commerciaux structurels notés sur la période sont portés, pour l'année 2017, par les produits agricoles comme le cacao et ses produits dérivés (4,9 milliards US\$) et les agrumes (1,4 milliards US\$). A l'opposé, les produits manufacturiers comme les biens d'investissement (machines, équipements, appareils électroménagers, etc.), les céréales et les produits de la mer (poissons et crustacés) impactent le plus le solde commercial du pays, avec un déficit cumulé de plus de 2,2 milliards US\$. Ces positions commerciales différenciées du pays selon les produits offrent des opportunités de commerce avec les pays africains à position commerciale opposée, en particulier les pays à fort degré de proximité dans les échanges.

Le profil commercial du pays reste également marqué par une diversité de partenaires. De façon générale, comme l'indique le Tableau 5, le commerce ivoirien est plus tourné vers le reste du monde (hors Afrique). Ce dernier représente en effet plus des 2/3 des flux commerciaux entrants ou sortants du pays. Si le poids des importations en provenance des pays de la sous-région a baissé entre 2010 et 2017 de près de la moitié au profit essentiellement des partenaires non-africains, le poids des exportations à destination de la sous-région a par contre augmenté au détriment des partenaires hors d'Afrique. Ce mouvement de substitution entre

les partenaires commerciaux n'a pas significativement affecté le commerce intra-Africain hors CEDEAO qui est resté à des niveaux relativement faibles.

La combinaison des produits et destinations peut donner une autre appréciation de la performance commerciale du pays, en particulier pour ce qui est des exportations. Entre 2010 et 2017, le nombre de lignes d'exportations actives est ainsi passée de 1916 à 2449, soit une hausse de près de 28%.<sup>19</sup> Cette évolution est le reflet d'une part d'un nombre relativement considérable de nouveaux produits qui exportés (916) de loin supérieur à celui des produits qui n'ont pas survécu sur les marchés d'exportations (384). Avec le nombre de partenaires qui est passé de 143 en 2010 à 159 en 2017, soit une hausse de près de 9%, le pays est ainsi arrivé en moyenne servir plus de marchés avec des produits plus importants. Ceci renseigne sur la double dynamique des marges extensives et intensives : la capacité de pénétration de nouveaux marchés et de recomposition de son portefeuille d'exportations avec de nouveaux produits. En soit, cette caractéristique appréciable du commerce du pays constitue un atout relativement important dans la perspective de la ZLECAf qui exposera l'offre évolutive d'exportations ivoiriennes à de nouveaux marchés et sans doute de nouvelles demandes.

Tableau 5 : Structure du commerce international de la Côte d'Ivoire (partenaires)

Importations (%)				Exportations (%)			
2017		2010		2017		2010	
<b>CEDEAO</b>	<b>14.1</b>	<b>CEDEAO</b>	<b>27.8</b>	<b>CEDEAO</b>	<b>23.8</b>	<b>CEDEAO</b>	<b>17.7</b>
Nigéria	65.5	Nigéria	94.8	Nigéria	32.0	Nigéria	24.1
Togo	15.2	Sénégal	2.3	Togo	27.4	Sénégal	21.4
Sénégal	10.7	Guinée	0.7	Sénégal	14.7	Guinée	21.2
<b>Reste Afrique</b>	<b>6.3</b>	<b>Reste Afrique</b>	<b>6.1</b>	<b>Reste Afrique</b>	<b>7.5</b>	<b>Reste Afrique</b>	<b>5.1</b>
Maroc	29.3	Mauritanie	34.2	Maroc	32.3	Mauritanie	60.4
Afrique du Sud	17.9	Afrique du Sud	28.4	Afrique du Sud	14.3	Afrique du Sud	8.3
Mauritanie	17.9	Maroc	14.2	Mauritanie	14.3	Maroc	5.6
<b>Reste monde</b>	<b>79.6</b>	<b>Reste monde</b>	<b>66.2</b>	<b>Reste monde</b>	<b>68.7</b>	<b>Reste monde</b>	<b>77.2</b>
Chine	16.9	Nigéria	39.7	Chine	20.7	Nigéria	15.4
France	13.9	France	17.9	France	15.0	France	12.2
Nigéria	11.6	Chine	10.5	Nigéria	10.1	Chine	8.0

Source : auteurs, à partir des données de COMTRADE.

Le Tableau 6 renseigne sur la structure des échanges commerciaux portant sur les services. Dans l'ensemble tous les postes agrégés dégagent un solde déficitaire en 2017. Les flux

<sup>19</sup> Calculs des auteurs, à partir de COMTRADE au niveau de désagrégation HS6.

dominants du transport sont ainsi responsables du solde global de la balance des services qui est de -2,1 milliards US\$. Toutefois, au niveau désagrégé, le poste « autres transports », notamment le fret par voie terrestre, dégage un excédent de près de 68 millions US\$, les exportations étant plus que le double des importations et représentant plus de 91% des exportations totales de services de transport. Ceci est indicatif du rôle important du transport routier dans le commerce transfrontalier de marchandises. Avec la hausse des flux de ces dernières attendue de la libéralisation des échanges, ce rôle est appelé à s'accroître, nécessitant sans doute une amélioration de la qualité et du stock des infrastructures routières.

Tableau 6 : Structure du commerce des services de la Côte d'Ivoire

Codes EBOPS	Services	Exports (millionsUS\$)	Poids (%)	Imports (millionsUS\$)	Poids (%)	Soldes (millionsUS\$)
<b>205</b>	<b>Transport</b>	<b>138.7</b>	<b>43.2</b>	<b>1945.0</b>	<b>79.5</b>	<b>-1806.3</b>
206	<i>Transport maritime (fret)</i>	1.3	0.4	1404.2	57.4	-1402.9
210	<i>Transport aérien</i>	10.2	3.2	272.5	11.1	-262.3
211	<i>Passagers</i>	9.3	2.9	201.9	8.3	-192.6
212	<i>Fret</i>			70.6	2.9	-70.6
214	<i>Autres transports</i>	127.2	39.6	58.3	2.4	68.9
216	<i>Fret</i>	126.1	39.3	58.3	2.4	67.9
<b>236</b>	<b>Voyage</b>	<b>181.0</b>	<b>56.4</b>	<b>381.2</b>	<b>15.6</b>	<b>-200.3</b>
<b>245</b>	<b>Communications</b>			<b>0.2</b>	<b>0.0</b>	<b>-0.2</b>
<b>249</b>	<b>Construction</b>			<b>14.7</b>	<b>0.6</b>	<b>-14.7</b>
<b>253</b>	<b>Assurances</b>	<b>1.3</b>	<b>0.4</b>	<b>101.9</b>	<b>4.2</b>	<b>-100.6</b>
<b>266</b>	<b>Royalties et licences</b>			<b>3.9</b>	<b>0.2</b>	<b>-3.9</b>
<b>200</b>	<b>Total</b>	<b>321.0</b>	<b>100.0</b>	<b>2447.0</b>	<b>100.0</b>	<b>-2126.0</b>

Source : auteurs, à partir des données de COMTRADE (2013).

### 2.2.3. Implications pour la ZLECAf

La volonté politique de faire du commerce un levier central dans la quête de l'émergence économique du pays constitue un atout important pour la mise en œuvre de la ZLECAf. Elle est traduite dans les faits par la mise en place d'instruments de facilitation et de promotion des échanges tant au niveau national que sous-régional ou international et par l'existence d'un dispositif institutionnel. En se greffant à ce dispositif institutionnel existant qu'il complètera dans la perspective de l'ouverture du marché continental, l'Accord pourra ainsi tirer tout le profit du savoir-faire éprouvé en matière d'intégration commerciale.

En outre, la ZLECAf pourra résolument accompagner la dynamique du commerce du pays en lui offrant des opportunités additionnelles d'expansion, plus particulièrement vers le marché d'exportations de la CEDEAO où le pays peut se substituer aux partenaires hors d'Afrique pour

ce qui est des produits agricoles par exemple. Le pays devrait aussi, avec l'élimination ou la réduction des barrières aux échanges à la faveur de la ZLECAf, chercher à explorer les offres d'accès aux marchés hors de la CEDEAO qui restent pour le moment relativement limitées.

### **2.3. Principaux défis de l'économie ivoirienne dans la perspective de la ZLECAf**

Afin d'optimiser les impacts attendus de la ZLECAf, le pays doit relever un faisceau de défis dont la complexité tient en grande partie de leur caractère multifacette, de leur persistance et de leur degré relativement élevé de sévérité. Ils sont pour l'essentiel d'ordre macroéconomique, institutionnel et réglementaire ou encore en relation avec l'environnement commercial et le climat des affaires.

#### **2.3.1. Défis macroéconomiques**

Si la croissance économique est restée soutenue depuis quelques années, la stabilisation de sa trajectoire et l'amélioration de son profil inclusif constitue un défi majeur, dans un contexte de ralentissement récent qui laisse présager un essoufflement du processus d'une part et la portée limitée des réformes pour améliorer la compétitivité de l'économie d'autre part. Au titre des autres défis non moins importants à relever par le pays figurent :

- le renforcement de la mobilisation des ressources publiques en cherchant à élargir l'assiette fiscale, à simplifier le dispositif fiscal et à renforcer les Administrations fiscale et douanière;
- la poursuite des efforts visant la rationalisation des dépenses et la maîtrise de la masse salariale tout en tenant compte de la dimension sociale. La période électorale qui s'annonce est source de dépenses élevées mais également de dérapages, présentant ainsi le risque élevé que le critère clé de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO ne puisse être satisfait que pour 2019 seulement ;
- la poursuite de la mise en œuvre d'une gestion prudente de la dette publique de façon à minimiser le risque de surendettement et à renforcer la résilience aux chocs. La crise, des années fin 1970 et 1980 avec les programmes d'ajustement qui en ont été les conséquences, a certes permis d'une certaine façon de consolider le choix du modèle d'économie libérale de la Côte d'Ivoire mais elle a détruit beaucoup de ses capacités productives avec à la clé des troubles sociaux, politiques et militaires.
- la poursuite des efforts de transformation structurelle de l'économie qui devrait passer par une meilleure valorisation des matières premières locales, notamment agricoles. La proportion des matières premières dans les exportations de la Côte d'Ivoire reste élevée. Dans ces conditions, l'accélération des transformations industrielles serait un élément important d'une croissance soutenue à moyen et long termes pour la Côte

d'Ivoire. Ainsi, il convient de renforcer les programmes de transformation des produits de base.

### **2.3.2. Défis institutionnels et réglementaires**

Les défis institutionnels et réglementaires en rapport avec la ZLECAf sont importants. En particulier, le cadre institutionnel de définition de la politique nationale ivoirienne en matière de développement et de promotion du commerce pourrait constituer un atout dans la mise en œuvre de la ZLECAf. Toutefois, leur impact réel se heurte à diverses contraintes ayant trait, d'une part, à l'articulation entre les orientations politiques nationales et les initiatives privées autour du cadre existant de dialogue public-privé et, d'autre part, à l'harmonisation et la mise en cohérence du dispositif coopératif communautaire (UEMOA/CEDEAO) avec les mécanismes relatifs à la ZLECAf dont le contour reste encore à préciser. Les défis subséquents à relever dans ce contexte sont alors :

- la mise en cohérence des modèles de développement ou des orientations des politiques de transformation structurelles découlant des deux principales études prospectives que sont « Côte d'Ivoire 2040 » des autorités publiques et « Côte d'Ivoire 2040, le défis du meilleur » du secteur privé. Cela rendra stable le modèle de développement de la Côte d'Ivoire dans sa dynamique. Si des efforts sont faits dans le sens de la mise en cohérence de ces initiatives notamment à travers le dialogue secteur public secteur privé dans le cadre des différents groupes techniques, cependant les axes, les priorités et les mécanismes sont souvent très différents sans être opposés mais surtout le champ et les enjeux sont plus larges que les compétences des groupes techniques de discussion ;
- la stabilisation du modèle de développement et de l'orientation politique qui le sous-tend. Le risque de rupture souvent associée au changement à la tête de l'Etat de Côte d'Ivoire comporte également un risque de remise en cause institutionnel. Dans cette perspective, les réformes à mettre en œuvre doivent garantir la continuité du modèle de développement avec prise en compte de la ZLECAf ;
- la rationalisation des institutions en charge de la traduction pratique des engagements commerciaux de la Côte d'Ivoire. En effet, il existe une multitude d'institutions intervenants dans la promotion des exportations en Côte d'Ivoire : l'Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI), le Comité Interministériel Consultatif de l'OMC (CNIC-OMC), le Conseil National d'Exportation (CNE), le Conseil National de Politique Economique (CNPE pour la CEDEAO et l'UEMOA), le Comité APE représenté par l'Expert APE, le Comité National de la ZLECAf, le Comité de concertation secteur public-secteur privé et le Millénium Challenge Corporation (MCC) ;
- la mise en cohérence des stratégies nationales pour tirer profit des différents engagements commerciaux au niveau international. En effet, la Côte d'Ivoire dispose de

différentes stratégies nationales pour tirer profit de ses engagements commerciaux au niveau international : la stratégie nationale APE, la stratégie nationale d'exportation, la stratégie nationale MCC, les stratégies nationales de mise en œuvre des engagements au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA. Il conviendra de mettre en cohérence ces stratégies nationales avec la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf,

- l'évaluation et la mise en cohérence les différents engagements commerciaux internationaux de la Côte d'Ivoire notamment sur le plan règlementaire. La Côte d'Ivoire a pris des engagements dans différents cadres avec différents acteurs qui se recoupent parfois : la libéralisation commerciale autonome ; la libéralisation commerciale dans le cadre de l'UEMOA ; la libéralisation commerciale dans le cadre de la CEDEAO ; la libéralisation commerciale dans le cadre de l'APE (intérimaire et régional) ; la libéralisation commerciale dans le cadre de l'OMC et la libéralisation commerciale dans le cadre de la ZLECAf.
- la mise en œuvre effective des réformes, politiques et programmes publics déjà adoptés. En effet, la Côte d'Ivoire semble adepte de la non mise en œuvre ou de la partielle mise en œuvre de projets, programmes, politiques et réformes porteurs et pertinents, et il ne serait pas exagéré de parler de « crise de la mise en œuvre » qui finit par entacher la crédibilité de l'action publique. Il s'agit simplement de pouvoir mettre en œuvre les réglementations adoptées y compris dans le domaine du commerce.

### **2.3.3. Infrastructures commerciales**

Globalement, en matière d'infrastructures, la Côte d'Ivoire a du chemin à faire, même si ses performances se sont nettement améliorées depuis 2010. En effet, selon l'indice de développement des infrastructures de 2019 de la Banque Africaine de Développement (BAD), le pays est classé 22<sup>e</sup> sur le continent pour la qualité générale des infrastructures dans des domaines tels que le transport, l'énergie et les technologies de l'information et de la communication (TIC).<sup>20</sup> Bien qu'en constante amélioration durant la décennie passée, le score de 23,28/100 reste en dessous de la moyenne continentale de 27,39. Si l'on excluait les 3 pays leaders (Seychelles, Egypte et Lybie) qui apparaissent comme des *outliers* avec des scores supérieurs à 80, le score de la Côte d'Ivoire avoisinerait alors la moyenne continentale. Dans l'espace communautaire de la CEDEAO, le pays arrive à la 5<sup>e</sup> place, derrière le Cap-Vert (47,96), le Sénégal (30,63), le Ghana (29,51) et la Gambie (28,97).

Du point de vue des composantes, la performance apparaît relativement bonne pour ce qui est TIC, le pays étant classé 15<sup>e</sup> sur le continent. Mais le score de 22,81/100 indique une qualité absolue encore faible, tout comme pour les infrastructures de transport et énergétiques (scores respectifs de 6,76 et 6,21).

---

<sup>20</sup> Source: <http://infrastructureafrica.opendataforafrica.org/> (accédée le 27/11/2019).

D'autres indicateurs offrent des grilles additionnelles d'appréciation de la qualité générales du stock infrastructurel et de ses différentes composantes. Selon l'Indice de Performance Logistique (IPL), la Côte d'Ivoire occupe le 50<sup>e</sup> rang sur 160 pays classés avec un score global de 3,08 contre un meilleur niveau de 4,20 détenu par l'Allemagne en 2018. Cette amélioration des infrastructures en 2018 est tirée par les composantes « expéditions internationales » (score 3,21 au 45<sup>e</sup> rang mondial) et « qualité et compétence de la logistique » (score 3.23 au 37<sup>e</sup> rang mondial).

Le score et le rang du pays en 2018 montrent une qualité relativement bonne des infrastructures, selon cet indicateur. Le pays est en effet placé au deuxième rang en Afrique, juste après l'Afrique du Sud, comme l'indique le Tableau 7.

Tableau 7 : Performance logistique de la Côte d'Ivoire dans le contexte africain

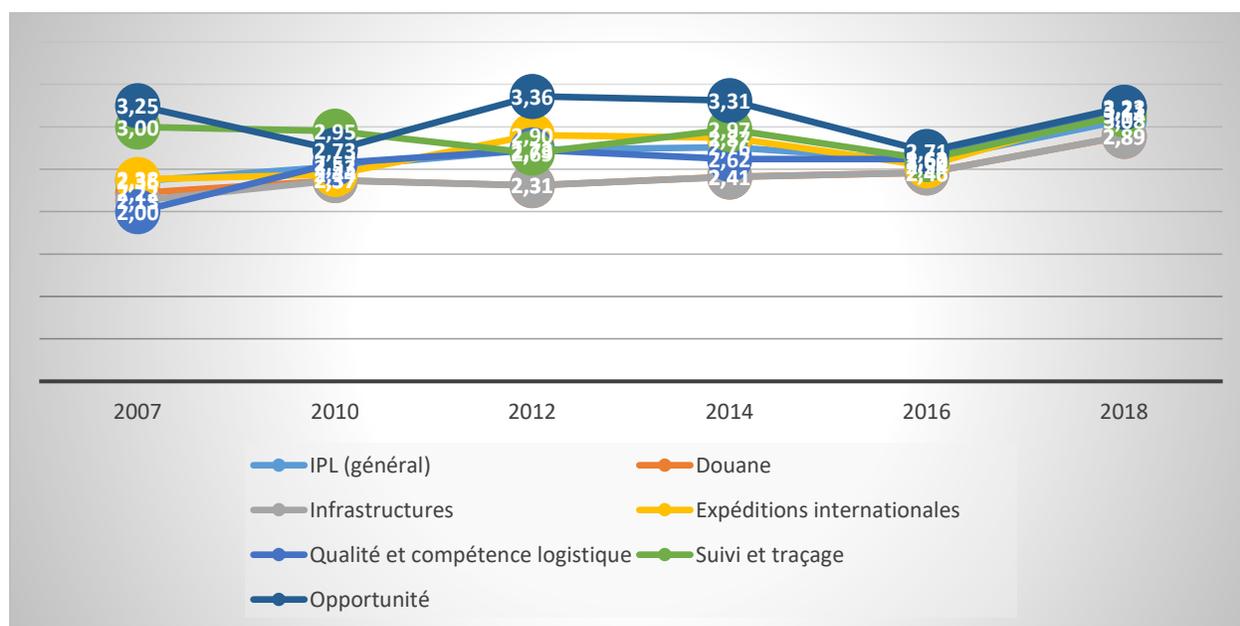
IPL: score global					Pays	IPL: classement mondial				
2010	2012	2014	2016	2018		2018	2016	2014	2012	2010
3,46	3,67	3,43	3,78	3,38	Afrique du Sud	33	20	34	23	28
2,53	2,73	2,76	2,60	3,08	Côte d'Ivoire	50	95	79	83	109
2,04	2,27	2,76	2,99	2,97	Rwanda	57	62	80	139	151
2,61	2,98	2,97	3,18	2,82	Egypte	67	49	62	57	92
2,59	2,43	2,81	3,33	2,81	Kenya	68	42	74	122	99
2,79	2,85	2,56	2,43	2,75	Bénin	76	115	109	67	69
2,72	2,82	2,51	nd	2,73	Maurice	78	nd	115	72	82
2,55	2,53	2,30	2,15	2,60	Cameroun	95	148	142	106	105
2,84	3,17	2,55	2,50	2,57	Tunisie	105	110	110	41	61
2,47	2,51	2,63	2,66	2,57	Ghana	106	88	100	108	117
nd	3,03	nd	2,67	2,54	Maroc	109	86	nd	50	nd
2,59	2,45	2,81	2,63	2,53	Nigeria	110	90	75	121	100
2,36	2,41	2,65	2,77	2,45	Algérie	117	75	96	125	130
2,60	2,58	2,32	2,62	2,45	Togo	118	92	139	97	96
2,86	2,49	2,62	2,33	2,25	Sénégal	141	132	101	110	58
2,38	2,45	2,62	2,20	2,23	Liberia	143	142	102	119	127
2,60	2,48	2,46	2,36	2,20	Guinée	145	129	122	115	97
2,41	2,34	2,20	2,19	2,16	Gabon	150	143	150	131	122
2,33	2,28	2,50	2,26	2,11	Libye	154	137	118	137	132
2,25	2,28	2,54	2,24	2,05	Angola	159	139	112	138	142

Source : Banque Mondiale (*Logistic Performance Index*).

L'amélioration de la qualité de ses infrastructures et le positionnement stratégique dans la sous-région constituent un atout en faveur du pays dans le cadre de la ZLECAf. En effet, une telle amélioration montre que la Côte d'Ivoire fait mieux que des concurrents puissants comme l'Algérie (117<sup>e</sup> mondial), le Nigéria (110<sup>e</sup> mondial), le Maroc (109<sup>e</sup> mondial), Maurice (78<sup>e</sup> mondial), le Kenya (68<sup>e</sup> mondial) et l'Égypte (67<sup>e</sup> mondial). La qualité et de la disponibilité des infrastructures (commerciales et physiques) jouent sur les coûts des échanges commerciaux en effet. Ainsi, une telle position augure un niveau de compétitivité-coût relativement élevé dans le contexte des échanges commerciaux en Afrique.

Pris individuellement, la bonne performance globale de la Côte d'Ivoire en matière d'infrastructures appelle à plus de prudence tant les évolutions des indicateurs individuels sont variables et semblent sensibles aux conditions socio-économiques et politiques du moment. Ainsi, comme l'indique le Graphique 3, entre 2007 et 2018, les indicateurs des infrastructures douanières et des infrastructures générales ont des variations qui ressortent l'impact de la crise après les élections présidentielles de 2010. Cette confrontation militaire s'était soldée non seulement par des morts, mais également par la destruction de certaines infrastructures de production et de contrôle. Cependant, les variations des indicateurs des infrastructures liées aux expéditions internationales, au suivi et traçage ainsi qu'aux opportunités montrent une certaine fragilité structurelle, ce qui se retrouve également dans les variations de la qualité et de la compétence des infrastructures.

Graphique 3 : Evolution des composantes de la performance logistique en Côte d'Ivoire



Source : Banque Mondiale (*Logistic Performance Index*)

Dans ces conditions, les défis à relever dans la perspective de la ZLECAf sont de trois ordres :

- la réduction des incertitudes liées aux conflits socio-politiques. Il s'agirait, dans ce cas, d'assurer la plus grande fluidité des échanges transfrontaliers en réduisant les sources des conflits socio-politiques et leurs effets nuisibles ;
- la redéfinition des missions assignées à la douane. Il s'agirait dans ce cas de revisiter les missions de la douane en l'axant sur la protection et fluidité du marché domestique plutôt que celles de collecteur de ressources financières pour les gouvernements ;
- l'amélioration continue de la qualité des infrastructures pour réduire davantage les coûts de transaction associés aux échanges commerciaux. Il s'agira également de continuer à développer les infrastructures dans tous les domaines tant l'écart entre la Côte d'Ivoire et les pays les mieux placés est importants y compris avec l'Afrique du Sud, le pays africain le mieux classé.

#### **2.3.4. Climat des affaires**

En matière de climat des affaires, la Côte d'Ivoire a fait des efforts importants depuis la fin des crises de la période allant de 2002 à 2012. En effet, le Gouvernement ivoirien a engagé plusieurs réformes dans l'optique de faire du secteur privé le véritable moteur de la croissance économique à travers (i) l'amélioration de l'environnement des affaires et (ii) l'implication de tous les acteurs nationaux. Les réformes adoptées par la Côte d'Ivoire sont diverses : processus de création d'entreprise, accès au foncier, incitations fiscales etc. Elle a même fait du CEPICI le Guichet Unique de l'investissement chargé entre autres, d'assurer :

- la facilitation des formalités d'entreprises relatives à la création, à l'exploitation et à la transmission ou à l'extension des entreprises (es administrations et organismes concernés par ces formalités sont à cet effet, regroupés au sein du CEPICI) ;
- la contribution à la réduction des coûts et délais relatifs à ces formalités ;
- la réception et l'instruction des demandes des investisseurs pour le bénéfice des avantages du Code des Investissements ;
- la réception et l'instruction des demandes des investisseurs pour l'obtention de terrains à usage industriel.

Le pays a réalisé de réelles progressions dans son classement *Doing Business*. Ainsi, la Côte d'Ivoire a fait partie des 10 pays les plus réformateurs dans l'édition de 2019. Pour ce qui est de l'édition 2020, le pays occupe la 110<sup>e</sup> place sur 190 pays classés, avec un score de 60,7/100.

L'analyse des composantes de la facilitation à faire des affaires montre que la Côte d'Ivoire se place à un bon niveau en ce qui concerne la création d'entreprise et l'obtention de prêts en occupant respectivement la 29<sup>e</sup> et 70<sup>e</sup> places dans le monde, comme indiqué dans le Tableau 8. Cependant, pour ce qui est du commerce transfrontalier (163<sup>e</sup> mondial), de l'obtention du permis de construire (152<sup>e</sup> mondial), du raccordement à l'électricité (141<sup>e</sup> mondial), de la protection des investisseurs minoritaires, le pays apparaît marquer le pas.

Dans le contexte africain, l'analyse confirme les observations de l'analyse globale ci-dessus, à savoir que la Côte d'Ivoire jouit d'une bonne position compétitive en matière de création d'entreprise puisque seuls trois pays africains (Tunisie, Togo, Maurice) font mieux qu'elle dans ce domaine. Le pays a également une bonne position compétitive en matière de fonctionnement du marché du crédit, puisque seuls cinq pays africains (Rwanda, Kenya, Zambie, Nigéria et Malawi) font mieux qu'elle. Le retard du pays concernant les autres indicateurs du climat des affaires constitue une série de défis additionnels à relever pour d'une part renforcer le profil compétitif du pays et libérer davantage le potentiel entrepreneurial du secteur privé à même de lui permettre de faire face à la concurrence appelle à s'intensifier avec la libéralisation des marchés domestique et continental.

Tableau 8 : Le climat des affaires en Côte d'Ivoire (2020)

<i>Indicateurs</i>	<i>Score</i>	<i>Rang mondial</i>
<i>Création d'entreprise</i>	93,7	29
<i>Obtention de permis de construire</i>	57,4	152
<i>Raccordement à l'électricité</i>	59,2	141
<i>Transfert de propriété</i>	58,6	112
<i>Obtention de prêts</i>	70	48
<i>Protection des investisseurs minoritaires</i>	42	120
<i>Paiement des taxes et impôts</i>	68	114
<i>Commerce transfrontalier</i>	52,4	163
<i>Exécution des contrats</i>	57,6	94
<i>Règlement de l'insolvabilité</i>	47,9	85
<b><i>Moyenne globale</i></b>	<b>60,7</b>	<b>110</b>

Source : Banque Mondiale (*Doing Business* 2020).

## 2.4. Questions transversales

### 2.4.1. La promotion féminine

La condition de la femme a reçu en Côte d'Ivoire un traitement de faveur depuis longtemps. En effet, dès 1976, la Côte d'Ivoire a créé un ministère de la condition féminine. La recherche constante de l'amélioration de la condition de la femme est telle que la Côte d'Ivoire n'a confié

la gestion de ce ministère stratégique pour les femmes qu'à un seul homme sur 15 ministres différents. En outre, la Côte d'Ivoire a ratifié la plupart des instruments internationaux en matière de Genre. Il y a entre autres la déclaration de Beijing 1995 et le CEDEF. De même, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans la domestication des normes régionales et internationales pour adapter son dispositif légal à ses engagements internationaux en matière d'égalité des sexes. En conséquence, la législation nationale est de plus en plus sensible au Genre. Ainsi par exemple, la Constitution ivoirienne de novembre 2016 prône la parité hommes-femmes sur le marché du travail.

Cependant, malgré cette attention particulière à la condition des femmes, la Côte d'Ivoire a encore du chemin à faire pour parvenir à une égalité de traitement homme-femme. En effet, selon l'Indice d'égalité de Genre de la BAD de 2015 par exemple, la Côte d'Ivoire occupe la 43<sup>e</sup> position sur 52 pays en Afrique, alors que selon le Forum Economique Mondial de 2015, elle occupe le 136<sup>e</sup> rang sur 144 dans le monde.

En matière d'éducation, selon le Recensement Général de la Population et des Habitants (RGPH) de 2014, 63% des femmes ivoiriennes sont analphabètes, contre 49% des hommes. En outre, un nombre important de filles échappent à l'éducation formelle. En effet, au primaire, 9 filles sont scolarisées pour 10 garçons ; seul 14% des filles accèdent à l'enseignement secondaire contre 30% des garçons ; 34,1% des filles abandonnent prématurément leur scolarité (contre 28,4% pour les garçons). En outre, pour ce qui est du niveau d'éducation, 42% des filles sont inscrites dans l'enseignement primaire et secondaire, contre 60% des garçons. Dans la même veine, le taux d'achèvement des études primaires qui est de 64,68% en 2017 pour les filles est de 78,49% pour les garçons tandis que le taux d'achèvement du secondaire est de 38,18% pour les filles contre 53,45% pour les garçons.

En matière de leadership et de gestion politique, l'Assemblée Nationale de la Côte d'Ivoire compte 9,2% de femmes, le Sénat 12,1% de femmes et le gouvernement 19,4% de femmes Ministres.

En matière d'emploi, 64% de participation des femmes sur le marché du travail principalement dans le secteur informel (Banque Mondiale, 2017), 26,4% de femmes dans un emploi formel contre 52% d'hommes et 31% de femmes dans la fonction publique. En outre, selon l'Annexe Côte d'Ivoire au Rapport de l'Examen de Politiques Commerciales de l'UEMOA, les inégalités hommes-femmes demeurent considérables, avec un taux d'emploi de 51% pour les femmes contre 82% pour les hommes.

En somme, il apparaît que l'inégalité genre est prononcée en Côte d'Ivoire de sorte que son indice d'inégalité genre ressort à 0,663 pour une absence d'inégalité correspondant à 0 selon les chiffres du PNUD. Cette inégalité apparaît dans le nombre de sièges détenus par des femmes dans l'Assemblée nationale (9,2% comme souligné plus haut), le pourcentage de la population de 25 ans et plus ayant obtenu au moins un diplôme du secondaire (17,8% pour les

femmes contre 34,1% pour les hommes entre 2010 et 2017), le taux d'activité chez les personnes de 15 ans et plus (48,1% pour les femmes contre 66,2% pour les hommes). Toute chose qui vaut à la Côte d'Ivoire d'occuper le 155<sup>e</sup> rang dans le classement mondial sur 186 pays et le 32<sup>e</sup> rang en Afrique. Ces informations sont regroupées dans le Tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 : Le profil des inégalités selon le genre en Côte d'Ivoire dans le contexte africain

Pays	Indice d'inégalité de genre - 2017		Part des sièges au parlement - 2017 (% détenu par des femmes)	Population avec au moins un diplôme d'études secondaires - 2010-2017 (% 25 ans et plus)		Taux d'activité - 2017 (% de 15 ans et plus)		Rang en Afrique
	Valeur	Classement		Femme	Homme	Femme	Homme	
	Maurice	0,373	84	11,6	64,3	67,3	45,1	72,7
Algérie	0,442	100	21,3	37,5	37,9	15,2	67,3	2
Tunisie	0,298	63	31,3	41,2	52,7	24,3	70,6	3
Afrique du Sud	0,389	90	41,0	74,2	77,4	47,9	62,0	6
Egypte	0,449	101	14,9	58,2	70,7	22,2	73,7	7
Maroc	0,482	119	18,4	28,0	34,8	25,0	74,1	8
Congo	0,578	143	14,0	46,7	51,0	67,4	72,0	11
Ghana	0,538	131	12,7	54,6	70,4	74,8	79,2	12
Kenya	0,549	137	23,3	29,2	36,6	62,4	68,5	14
Cameroun	0,569	141	27,1	32,5	39,2	71,2	81,2	19
Nigeria	..	..	5,8	..	..	50,4	59,8	22
Rwanda	0,381	85	55,7	12,6	17,0	86,0	86,3	23
Sénégal	0,515	124	41,8	11,1	20,1	45,5	69,9	29
Côte d'Ivoire	0,663	155	9,2	17,8	34,1	48,1	66,2	32
Guinée	..	..	21,9	..	..	63,0	65,4	37

Source : PNUD.

#### 2.4.2. Emploi des jeunes

Comme pour la plupart des pays en Afrique, la population ivoirienne est très jeune. Les 16-35 ans représentent en effet 77,3% de la population totale, soit environ 3 personnes sur 4, selon le RGPH de 2014. Ces chiffres renseignent sur la fragilité des jeunes dans l'emploi en Côte d'Ivoire. Cette fragilité traduit la précarité de leurs conditions, notamment celles des jeunes filles dans le secteur du tourisme/hôtellerie/restauration dans un contexte d'application limitée des dispositions légales qui sont pour l'essentiel peu adaptées.

Le profil de l'emploi jeune en Côte d'Ivoire révèle deux problèmes majeurs : un taux de chômage chez les jeunes (5,5%) plus important que la moyenne nationale (4,7%).<sup>21</sup> Ce qui

<sup>21</sup> Source : PNUD.

montre les difficultés que la Côte d'Ivoire a à créer de l'emploi pour tous ses jeunes. Toutefois, depuis 2012, les autorités ivoiriennes ont fait des efforts permettant de faire passer le taux global de chômage chez les jeunes de 9,8% en 2012 à 3,9% en 2016, même s'il est remonté à 5,5% en 2017. Dans le cadre de ses efforts, le Gouvernement a mis en place un Fonds National pour la Jeunesse (FNJ) dès 2012.<sup>22</sup>

En effet, le FNJ, qui est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial de l'État de Côte d'Ivoire, a été créé par décret du 10 octobre 2012 modifiant le décret n° 92-154 du 16 mars 1992 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds. Il a pour objet principal de soutenir toute initiative des jeunes pouvant contribuer à leur insertion socio-économique. Il est, à ce titre, chargé : (i) d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des différentes stratégies de promotion socio-économique des jeunes ; (ii) de financer, refinancer et cofinancer des prêts d'investissement et de trésorerie en faveur des jeunes promoteurs de projets d'insertion ; (iii) d'accorder des garanties personnelles pour la durée des prêts consentis aux jeunes promoteurs par des institutions financières partenaires ; (iv) de rechercher, collecter, traiter, organiser et diffuser toutes les données, informations et opportunités susceptibles d'orienter les jeunes porteurs de projets ; (v) d'assurer l'accompagnement et le suivi de l'exploitation des entreprises financées ; (vi) d'initier, nouer et développer tout partenariat avec des Structures poursuivant les mêmes objectifs ; (vii) de financer des programmes spécifiques d'encadrement des jeunes notamment les programmes d'éducation extra-scolaire de la jeunesse ; et (viii) de financer les actions d'intérêt communautaire.

L'analyse des caractéristiques de l'emploi des jeunes montre également une forte variation du taux d'activité des jeunes sur le marché du travail qui est passé de 51% en 2012 à 29,3% en 2017. Ce qui montre également que des efforts ont été fait pour que les jeunes restent sur le marché du travail.

Toutefois, l'analyse de l'emploi des jeunes montre une situation d'inégalité en défaveur des jeunes filles, comme indique dans le Tableau 10. En effet, alors que le taux de chômage global des jeunes est de 5,5% en 2017, celui des jeunes hommes est de 4,7% contre 6,5% pour celui des jeunes filles. L'analyse de ces trois taux et leur évolution confirme cette situation d'inégalité entre jeunes filles et jeunes hommes sur le marché du travail en Côte d'Ivoire.

Une autre caractéristique de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire est la difficulté d'application des dispositions légales contenues dans le Code du Travail, en particulier celles relatives au travail des enfants. En effet, ce fléau concerne 29,1% des enfants de 5 à 17 ans, selon les chiffres du PNUD. Le faible niveau d'éducation (36% des jeunes ivoiriens ne sont pas scolarisés) et le taux de dépendance relativement (77,7%) contribuent à exacerber davantage la fragilité des jeunes dans l'emploi en Côte d'Ivoire.

---

<sup>22</sup> Kouakou et Koba (2015) : L'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire : une étude diagnostique, Rapport, CRDI, Canada.

Tableau 10 : Statut des jeunes sur le marché du travail, selon le genre

	2012	2013	2016	2017
Taux de participation (%)	51	50,9	36,2	29,3
<i>Hommes</i>	51	50,6	41,1	31,4
<i>Femmes</i>	51	51,1	32,1	27,2
Taux de chômage (%)	9,8	6,5	3,9	5,5
<i>Hommes</i>	10,2	5,4	2,8	4,7
<i>Femmes</i>	9,3	7,5	5,1	6,5

Source : Organisation Internationale du Travail (<https://ilostat.ilo.org/fr/data/country-profiles/>)

### 2.4.3. Environnement et changement climatique

Le changement climatique et les questions environnementales ont des conséquences de plus en plus ressenties en Côte d'Ivoire. Selon la Banque Mondiale (2018), la Côte d'Ivoire est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique puisqu'elle est classée 147<sup>e</sup> sur 169 pays.<sup>23</sup>

Les manifestations de cette dégradation sont nombreuses : une déforestation très avancée, des coûts de production en hausse, une production des cultures agricoles notamment cacaoyère en danger, une forte érosion des côtes et la montée des eaux qui menacent la pérennité des sites touristiques sur le littoral (Grand Lahou et Lahou Panda), ce qui met en péril l'aménagement touristique du littoral. Cette situation cause également la perte de la mangrove pourtant source importante de biodiversité et d'alimentation humaine.

Le taux de déforestation la Côte d'Ivoire est de 200 000 ha/an, qui la place au premier rang des pays d'Afrique tropicale à fort taux de déforestation, en partie à cause de schémas insuffisants d'aménagement et de la forte incidence de l'exploitation frauduleuse.<sup>24</sup> Ainsi, la superficie de la forêt dense qui était de 12 millions d'ha en 1960, estimée aujourd'hui à moins de 2 millions d'ha hors parcs nationaux et réserves, risque de disparaître d'ici une décennie si des mesures ne sont pas mises en œuvre.

En outre, si les coûts sont déjà visibles, puisque la hausse des températures et la montée des eaux de l'océan, les effets devraient s'accroître jusqu'à remettre en cause la culture du cacao

<sup>23</sup> Groupe Banque Mondiale (2018) « Pour que demain ne meure jamais. La Côte d'Ivoire face au changement climatique », Juillet 2018, septième édition.

<sup>24</sup> Komenan (2019) : Environnement et développement durable en Côte d'Ivoire, UFR-SEG/UFHB, Document de travail.

et affecter toute la région côtière qui abrite près de 80% des activités économiques du pays, selon la Banque mondiale (2018).

Le changement du régime des pluies et l'assèchement des terres cultivables menacent directement les cultures, dont celle du cacao. Le cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, représente 10% du PIB, un tiers des exportations, et fait vivre 5 millions de personnes (soit un cinquième de la population), selon la Banque mondiale. Le réchauffement des températures, le changement du régime des pluies et l'assèchement des terres cultivables menacent directement les cultures.

La Côte d'Ivoire présente une vitesse d'érosion côtière de l'ordre de 1 à 3 mètres par an. En conséquence, « de nombreux villages côtiers disparaissent progressivement sous les eaux des océans ». Plus de deux tiers du littoral ivoirien est affecté par des phénomènes d'érosion côtière. En outre, la pêche risque de baisser de 50% à cause des changements bio-climatiques affectant l'océan Atlantique.

Cette forte vulnérabilité de la Côte d'Ivoire au changement climatique et aux problèmes environnementaux est due à sa position géographique, à la structure de son économie et à son manque de préparation.

Face à cette situation, la Côte d'Ivoire a engagé diverses réformes. Ainsi, le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable a adopté un Programme National d'Atténuation des Gaz à Effet de Serre et d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNCC). Ce programme comporte un comité scientifique de réflexion et d'orientation qui assure la participation de toutes les parties prenantes nationales. Il vise à permettre à la Côte d'Ivoire de satisfaire ses engagements, à savoir : l'atténuation de ses émissions de gaz à effet de serre de 28% en 2030 au plus tard, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique avec un objectif de 16% à l'horizon 2030 et la réduction de la déforestation ainsi que la dégradation des forêts. En outre, le Gouvernement ivoirien s'est engagé à mettre en place une politique d'atténuation et d'adaptation face aux dangers du changement climatique mais cet engagement doit encore inclure une prise de conscience collective. Enfin, les autorités ont adhéré aux protocoles et plans d'actions internationaux comme la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994, la soumission de ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en 2015.

Bien que les coûts d'une stratégie de résilience soient indéniablement élevés pour le pays, ils seront inférieurs à ceux résultant de l'inaction et ils pourront être compensés par des opportunités d'investissements climato-intelligents dans des secteurs porteurs qui créeront de nouveaux emplois.

Toutefois, ces réformes sont largement inefficaces pour le moment du fait d'une quasi-absence de conscience collective et politique pour le climat et l'écologie. En effet, non seulement peu d'ivoiriens se sent concernés par les questions de changement climatique et d'environnement, mais également il n'existe toujours pas de loi d'orientation en matière de développement durable.

Dans le contexte de la ZLECAf, la situation ivoirienne constitue une menace et une opportunité. Elle constitue une menace du fait de ses coûts et des conséquents qui ne vont pas manquer d'affecter aussi bien la position compétitive de la Côte d'Ivoire vis-à-vis des autres pays africains, mais également sa croissance. Elle constitue une opportunité dans le sens où la mise en œuvre de la ZLECAf peut constituer un facteur d'accélération de la prise de conscience collective et politique. En outre, la ZLECAf peut être source d'investissements écodéveloppement comme le développement d'énergie renouvelable.

#### **2.4.4. Technologie et innovation**

L'innovation et le développement technologique en Côte d'Ivoire ne disposent pas encore d'un cadre unifié à l'instar de la recherche scientifique. Du point de vue institutionnel, l'innovation et le développement technologique en Côte d'Ivoire sont confiés au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) à travers sa Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation. Celle-ci est chargée de :

- la conception et la coordination de la politique nationale de la recherche scientifique ;
- la supervision du suivi et de l'évaluation des programmes nationaux de recherche ;
- la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation ;
- le transfert de technologie en vue du développement de pôles scientifiques et d'innovation.

Toutefois, si le Centre National d'Agronomie (structure de recherche et d'innovation technologique en matière agricole) est sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ce n'est pas le cas pour deux autres structures importantes dans le système d'innovation et du développement technologique en Côte d'Ivoire. En effet, l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle créé par Décret n° 2005 112 du 24 /02/ 2005 et La Société Ivoirienne de Technologie Tropicale créée en 1979 ne sont pas sous sa tutelle.

En outre, la Côte d'Ivoire ne dispose toujours pas de loi d'orientation en matière de recherche scientifique et d'innovation même si elle a créé une direction de la valorisation des résultats de la recherche au sein du MESRS.

Cependant, des efforts sont faits par la Côte d'Ivoire à travers, d'abord la direction de la promotion et de la valorisation des résultats de la recherche scientifique, ensuite la mise en place du Fonds d'Appui à la Recherche et à l'Innovation, puis la création d'un pôle scientifique

d'innovation à l'Université Félix Houphouët-Boigny doté d'un supercalculateur, d'un centre d'incubation, d'une unité de recherche industrielle et d'un laboratoire de performance Wave.

La capacité d'innovation des entreprises ivoiriennes apparaît relativement faible comparée à celle des autres pays d'Afrique au Sud du Sahara. En effet, comme indiqué dans le Tableau 11, seul 40,1% des entreprises ivoiriennes ont introduit un nouveau produit ou un nouveau service sur le marché dont 70,3% avait un produit ou un service également nouveau sur leur marché principal. En outre, seul 15,9% des entreprises ivoiriennes ont introduit une innovation de procédé. De plus, seul 3,4% d'entre elles utilisent une technologie acquise sous licence avec des sociétés étrangères. Enfin, si 18,1% des entreprises ivoiriennes ont leur propre site web, ce sont 53,7% d'entre elles qui utilisent le courrier électronique pour interagir avec leurs clients et fournisseurs. Ces indicateurs d'innovation au sein des entreprises ivoiriennes, comparés à la moyenne sous-continentale, indiquent un très faible niveau de compétitivité des entreprises ivoiriennes en la matière.

Cette faible capacité d'innovation et de développement technologique des entreprises ivoiriennes semble s'expliquer principalement par le très faible effort d'investissement en recherche et développement. En effet, seules 6,8% des entreprises ivoiriennes investissent en recherche et développement contre une moyenne de 16,9% en Afrique au sud du Sahara.

Il apparaît ainsi que cette situation constitue à la fois une menace pour les entreprises ivoiriennes du fait de leur faible capacité d'innovation dans le cadre de la ZLECAf, mais elle constitue également une opportunité car la concurrence qu'elle induit devrait obliger les entreprises ivoiriennes à plus innover. Elle constitue aussi une opportunité d'apprendre avec les autres entreprises africaines par le mécanisme de l'apprentissage par les exportations (*learning-by-exporting*) ainsi que les opportunités de transferts de technologies qui accompagne le plus souvent les investissements directs étrangers (IDE).

Tableau 11 : Activités d'innovation des entreprises en Côte d'Ivoire dans le contexte africain

Indicateurs	Côte d'Ivoire	Moyenne Afrique subsaharienne
Pourcentage d'entreprises utilisant une technologie concédée sous licence par des sociétés étrangères	3.4	15.4
Pourcentage d'entreprises ayant leur propre site Web	18.1	29.3
Pourcentage d'entreprises utilisant le courrier électronique pour interagir avec des clients/fournisseurs	53.7	57.3
Pourcentage d'entreprises ayant introduit un nouveau produit/service	40.1	43.2
Pourcentage d'entreprises dont le nouveau produit / service est également nouveau sur le marché principal	70.3	71.1
Pourcentage d'entreprises ayant introduit une innovation de procédé	15.9	38.4
Pourcentage des entreprises qui investissent dans la R&D	6.8	16.9

Source : Banque Mondiale (*Entreprise Surveys*, 2016)

Pour ce qui est des IDE, les flux entrants cumulés durant ces trois dernières années (2016-2018) se sont élevés à 2,5 milliards US\$, soit 7,6% du total de la zone CEDEAO (derrière le Nigeria, le Ghana et la Guinée). Les flux sortants ont été de loin inférieurs sur la même période, avec 1,02 milliards US\$, soit 15% du total de la zone (derrière le Nigeria).<sup>25</sup> Ces flux de capitaux de long termes renseignent d'une part sur le potentiel d'attraction de la technologie étrangère, et d'autre part sur la dynamique entrepreneuriale de entreprises ivoirienne qui les amène à transférer la technologique acquise ou endogène au-delà des frontières nationales. La ZLECAf, en libéralisant les marchés des capitaux en Afrique, offrira sans doute des opportunités de diffusion technologique dont les IDE sont un des principaux canaux de diffusion internationale (en plus des importations de biens de capital). Les entreprises ivoiriennes peuvent alors en bénéficier, tout comme les filiales qu'elles seront amenées à développer à travers le continent.

### **3. La ZLECAf : opportunités de production et de marché pour la Côte d'Ivoire**

#### **3.1. Potentiels de la ZLECAf pour la Côte d'Ivoire**

La ZLECAf, en réussissant la suppression des barrières commerciales et la libéralisation des échanges à l'échelle continentale et l'instauration d'un cadre harmonisé propice à la concurrence, à l'investissement et à l'innovation, pourrait générer des bénéfices substantiels du point de vue de l'économie et de la société.

Selon les estimations récentes de la CEA, la ZLECAf devrait booster les PIB et exportations de la Côte d'Ivoire.<sup>26</sup> Bien que l'augmentation générale soit modeste (moins de 1% pour le PIB et moins de 3% pour les exportations), ces derniers cachent des effets bien plus prononcés pour les relations de la Côte d'Ivoire avec ses partenaires africains.<sup>27</sup> Plus précisément, les exportations de la Côte d'Ivoire vers l'Afrique augmenteraient significativement, c'est-à-dire d'environ 3.5 à 8.5% (plus la libéralisation commerciale est ambitieuse et plus l'augmentation des exportations vers les partenaires africains est forte). L'augmentation des exportations de la Côte d'Ivoire vers ses partenaires africains serait la plus prononcée dans les secteurs industriels, offrant ainsi, des opportunités inestimables d'industrialisation par le commerce. Selon l'approche par double qualification comme guide de libéralisation qui est actuellement retenue

---

<sup>25</sup> Source : UNCTAD.

<sup>26</sup> Sur la base du modèle d'équilibre général calculable MIRAGE qui est dynamique, multi-secteurs et multi-pays. L'étude pourra être consultée via cette publication : CEA (2019). An empirical assessment of AfCFTA modalities on goods. Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique. Mimeo.

<sup>27</sup> Sauf autrement indiqué, tous les chiffres sont issus de calculs de la CEA sur la base du modèle d'équilibre général MIRAGE.

dans le cadre de la ZLECAf, les exportations de produits industriels de Côte d'Ivoire vers le reste de l'Afrique augmenteraient de plus de 10%.

Les exportations de la Côte d'Ivoire vers les partenaires africains augmenteraient également dans les autres principaux secteurs, avec une augmentation dans les secteurs de l'énergie et exploitation minière d'environ 10%. Dans les secteurs agricole et alimentaire, les exportations augmenteraient aussi de manière non négligeable (environ 8%). Considérant plus attentivement les secteurs spécifiques, les exportations de la Côte d'Ivoire vers le reste de l'Afrique augmenteraient, à la suite des réformes de la ZLECAf, de plus de 25% dans l'habillement, les produits du bois et papier, l'électronique et les véhicules et équipement de transport.

Les secteurs agricole et alimentaire de l'économie ivoirienne qui bénéficieraient le plus des réformes continentales seraient les cultures observant une croissance des exportations de plus de 30%. Les exportations de la Côte d'Ivoire augmenteraient de manière significative vers toutes les sous-régions africaines, en dehors de l'Afrique de l'Ouest, et particulièrement vers le Cameroun, l'Éthiopie, le Malawi, le Maroc, la Namibie, le Rwanda, la Tanzanie, la Tunisie, l'Ouganda et le Zimbabwe. Les exportations du pays vers l'Afrique de l'Ouest ne changeraient pas significativement car la ZLECAf n'induirait pas d'accès accru au marché de la CEDEAO, dans la mesure où l'accès est quasiment libre au sein de l'union douanière de la CEDEAO.

### 3.2. Risques associés à la ZLECAf

Même si le pays dispose d'avantages certains à faire prévaloir dans la perspective de la ZLECAf, il n'en demeure pas moins que la libéralisation du marché domestique et la mise en concurrence des structures productives nationales avec celles du reste de l'Afrique sont associées à des risques relativement importants. Ceci part du principe général que des réformes aussi profondes que celles envisagées par l'Accord vont très certainement produire des gagnants et des perdants.

Les risques sont ainsi bien réels et de diverses formes. Ils ont pour l'essentiel trait (i) au niveau d'adéquation du cadre institutionnel et réglementaire du pays, (ii) à la capacité des producteurs domestiques, en particulier les PME/PMI, à faire face à la concurrence qui va s'intensifier dans un contexte de proximité limitée des structures commerciales, (iii) à la capacité des chaînes logistiques à accommoder des flux commerciaux croissants et (iv) au degré d'application symétrique des dispositions de l'Accord, en particulier la réciprocité et la règle d'origine. Le Tableau 12 offre une description détaillée de ces risques.

Tableau 12 : Risques potentiels pour la Côte d'Ivoire dans le contexte de la ZLECAf

Domaines	Nature des risques	Observations
Cadre institutionnel et réglementaire	- Existence de plusieurs accords dont la Côte d'Ivoire est signataire	- Risque d'incohérence entre les différents engagements de la Côte d'Ivoire

	<p>(UEMOA, CEDEAO, UA, OMC, APE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplicité des structures chargées des programmes et stratégies commerciaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème de l'harmonisation et de la coordination des prérogatives et activités de ces différentes entités.</li> <li>- La non-opérationnalisation de plusieurs de ces structures de gestion des programmes de libéralisation</li> </ul>
Intensification de la concurrence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence entre produits africains qui sont plus substituables que complémentaires lorsqu'ils ne sont pas transformés</li> <li>- Concurrence des produits transformés provenant des pays développés et d'Asie</li> <li>- Concurrence des nouveaux entrants sur le marché domestiques</li> <li>- Faible capacité de faire face aux exigences des marchés et vulnérabilité économique des PME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau de transformation et de diversification des produits ; à cela s'ajoute l'absence de département de recherche et innovation ;</li> <li>- Difficultés d'écouler les produits primaires sur les marchés africains notamment de la sous-région</li> <li>- Sur le segment des produits manufacturés, la concurrence se fera avec les autres pays (Europe, Amérique et Asie) ;</li> <li>- Obligation de faire face aux produits et aux entreprises étrangers qui s'installent dans le pays avec de nouvelles compétences (pertes de marchés et perte d'emplois). D'où la nécessité de consolider le marché local ;</li> <li>- Faible niveau de professionnalisation des opérateurs et le caractère artisanal de leur système de production ;</li> <li>- Connaissance limitée des normes internationales et faibles capacités à répondre aux exigences du marché à conquérir ;</li> <li>- Faible accès aux services de base pour développer leurs activités (conseil, formation, comptabilité et finances, recherche et innovation) ;</li> <li>- Inadéquation des programmes de formation aux besoins des entreprises en dépit de la prolifération des écoles professionnelles privées ;</li> <li>- Augmentation des coûts des facteurs au cours de ces dernières années. Par exemple pour le facteur travail (le SMIG est passé de 36 607 à 60 000 FCFA, la cotisation CNPS est passé de 8 à 14%) ainsi que l'électricité ;</li> <li>- Augmentation de la pression fiscale et parafiscale qui est estimée à 38% sur les entreprises formelles (en raison de la taille du secteur informel)</li> <li>- Niveau élevé de la dette publique intérieure qui freine les activités des petits opérateurs</li> <li>- Accès limité au financement pour moderniser et développer les activités à l'échelle continentale et internationale. Ce volet touche particulièrement les femmes qui sont dans la majorité des cas dans le secteur informel. Selon la FENACCI en effet, le commerce transfrontalier est à environ 80% organisé par les femmes.</li> </ul>

<p>Configuration des chaînes logistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tracasseries douanières et le niveau élevé des frais d'approches</li> <li>- Manque de compétences de la majorité des opérateurs (notamment les PME) pour la gestion documentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût élevé des frais de port ; ils estiment en outre que les frais payés aux frontières terrestres sont aussi élevés que ceux des ports ;</li> <li>- Tracasseries douanières ont été soulignées aussi bien au niveau des commerçants que des PME formelles. Elles sont pratiquées au niveau des frontières mais aussi tout au long de la chaîne d'approvisionnement à l'intérieur du pays. Ces problèmes maintes fois posés par les femmes au niveau de la FENACCI sont de nature à les démotiver ;</li> <li>- Développement des infrastructures de transport qui reste une composante importante de la compétitivité des opérateurs économiques ;</li> <li>- Non-maitrise la gestion documentaire des procédures d'importation et d'exportation par les PME et leur incapacité à optimiser les opérations logistiques réduit leur compétitivité ;</li> <li>- Lourdeurs procédurales qui caractérisent les administrations et qui ont des impacts sur les délais de livraison et la réalisation des opérations aux frontières.</li> </ul>
<p>Application des dispositions de l'Accord</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractère asymétrique du respect du principe de réciprocité</li> <li>- Application et respect peu rigoureux des dispositions relatives aux règles d'origine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-application de la réciprocité donne l'avantage aux non ivoiriens de développer des activités qui concurrencent les entreprises locales alors que les ivoiriens n'ont pas cet avantage</li> <li>- Eventuelle utilisation des règles d'origine et de barrières non tarifaires comme instrument de protection</li> </ul>

Source : Sur la base des différentes consultations

### 3.3. Matérialisation des gains commerciaux

La réalisation des opportunités qu'offre la ZLECAf dépend en grande partie du niveau de compétitivité des filières domestiques et leurs capacités à tirer leur épingle du libre jeu de la concurrence sur les marchés d'exportations existants et potentiels. Les filières les mieux à même de profiter de l'élargissement des marchés sont celles où le pays dispose d'avantages comparatifs, c'est-à-dire une capacité plus élevée à produire et à exporter à moindres coûts.

Si les dotations relatives en facteurs de production peuvent être à l'origine des avantages compétitifs, le niveau d'efficience technologique peut être à la base d'une plus grande productivité. Le cas échéant, le pays où la filière considérée aura tendance à exporter relativement plus le produit concerné que ses concurrents. L'examen de la structure des échanges (c'est-à-dire le poids relatif des lignes actives) peut ainsi révéler les avantages du pays. L'indice des avantages comparatifs révélés (ACR) se prête ainsi à l'exercice de

détermination de la capacité du pays à pénétrer les marchés, dès lors que l'environnement des échanges devient plus avantageux.

En outre, l'ampleur des gains associés à la libéralisation des échanges dépend en grande partie du profil des pays partenaires engagés dans le processus. Si en effet l'offre d'exportations devrait répondre à la demande d'importations, une coïncidence relativement élevée entre les préférences des consommateurs étrangers et la structure de l'offre d'exportations, captée par l'indice de proximité ou de complémentarité commerciale (ICC), est synonyme de marchés potentiels que la levée des barrières à l'échange peut amener à exploiter.

### ***3.3.1. Compétitivité et proximité structurelle : le commerce des biens***

Selon l'indice d'avantages comparatifs, le pays dispose d'un bon niveau de compétitivité sur une gamme très variée de produits. Pour 96 lignes actives (au niveau de désagrégation HS2), l'indice révèle des avantages comparatifs sur 78 produits, soit plus de 4/5. Le Tableau 13 liste les principaux produits pour lesquels les niveaux de compétitivité sont les plus élevés. C'est le cas notamment du caoutchouc (1<sup>er</sup> rang en Afrique), des fruits et noix – dont l'anacarde (3<sup>e</sup>), du coton et textile (11<sup>e</sup>), ou encore les produits de la minoterie – comme le manioc (11<sup>e</sup>). Ces quatre produits (en plus de NTIC) représentaient déjà les secteurs identifiés comme prioritaires par la SNE.

En outre, le Tableau 13 indique les principaux marchés pour ces produits dont le pays dispose d'avantages compétitifs, c'est-à-dire les pays qui représentent la part la plus élevée des importations africaines. Une telle identification renseigne sur les opportunités de marchés pour ces produits et permet un meilleur redéploiement de l'offre d'exportations essentiellement vers les marchés d'Afrique du Nord et d'Afrique australe dans le cadre de la libéralisation des échanges prévue par la ZLECAf. Par exemple, le cacao et ses produits dérivés pourraient cibler davantage les marchés sud-africain et égyptien, tandis que les fruits et noix, le coton, les huiles d'origine animale ou végétale, le tabac, le café ou encore le bois pourraient chercher à pénétrer davantage le marché de l'Afrique du Nord.

Tableau 13 : Compétitivité de la Côte d'Ivoire sur les marchés des biens en Afrique

Code HS2	Produits	ACR	Principaux concurrents potentiels en Afrique (ACR élevés)	Principaux importateurs (% importations totales d'Afrique, en provenance de l'Afrique et du Reste du Monde)
18	Cacao et produits dérivés*	10465.8	Ghana, Sao Tome, Sierra Leone, Cameroun	Afr. du Sud (27,4), Egypte (20,2), Algérie (18,2)
08	Fruits et noix*	1209.9	Bénin, Egypte, Tanzanie, Burkina Faso	Egypte (25,4), Algérie (23,8), Maroc (12,8)
89	Bateaux/pirogues et équip. liés	482.0	Bénin,, Seychelles, Guinée, Togo	Congo (36,2), Mauritanie (14,5), Namibie (11,4)
40	Caoutchouc et produits dérivés*	457.3	Cameroun, Guinée, Malawi, Sierra Leone	Afr. du Sud (24,5), Egypte (16,2), Algérie (11,6)
46	Produits issus de la paille	453.2	Togo, Madagascar, Sénégal, Rwanda	Afr. du Sud (26,5), Burkina Faso (15,3)
52	Coton*	407.1	Bénin, Burkina Faso, Togo, Cameroun	Egypte (26.4), Tunisie (22.9), Maroc (18,6)
15	Huiles d'origine animale ou végétale	199.6	Tunisie, Tanzanie, Bénin, Togo	Egypte (15,7), Ethiopie (13,8), Algérie (12.4)
24	Tabac et substituts manufacturés	190.2	Malawi, Zimbabwe, Tanzanie, Sénégal	Algérie (18.0), Egypte (17.9), Afr. du Sud (9.5)
34	Savon et agents actifs de surface	177.3	Burundi, Uganda, Cameroun, Tanzanie	Afr. du Sud (14.5), Egypte (14.4), Algérie (10.3)
33	Huiles essentielles	170.8	Togo, Egypte, Sénégal, Madagascar	Afr. du Sud (29.7), Egypte (11,1), Maroc (9.3)
09	Café, thé et épices	142.8	Burundi, Ethiopie, Rwanda, Kenya	Egypte (26,1), Algérie (20.7), Maroc (17,9)
71	Pierres précieuses	131.9	Botswana, Burkina Faso, Guinée, Namibie	Botswana (55,3), Afr. du Sud (22,2), Namibie (4,7)
11	Produits de la minoterie*	110.8	Burundi, Rwanda, Lesotho, Uganda	Soudan (18,9), Afr. du Sud (9,1), Ethiopie (7.0)
44	Bois et produits dérivés	110.1	Cameroun, R.C.A, Gambia, Sierra Leone	Egypte (39,7), Algérie (15,3), Maroc (12,1)
27	Fuels/pétrole et huiles minérales	90.1	Algérie, Nigeria, Angola, Cameroun	Afr. du Sud (20,1), Egypte (18,3), Rwanda (11,8)
63	Textiles*	73.1	Togo, Tunisie, Maroc, Tanzanie	Afr. du Sud (10,4), Soudan (8,6), Ethiopie (6,8)
19	Produits céréaliers	49.9	Sénégal, Gambie, Tunisie, Egypte	Nigeria (16,9), Algérie (15,9), Egypte (14,6)

Notes : ACR représente l'indice d'avantages comparatifs révélés. Les valeurs sont les moyennes simples pour la période 2015-2017. L'étoile indique les produits stratégiques ciblés par la SNE.

Source : auteurs, à partir des données de COMTRADE (2015-2017).

A l’opposé, le Tableau 14 renseigne sur les produits pour lesquels le pays est le plus faiblement compétitif sur les marchés d’exportations. Il indique pour certains produits un déclin de compétitivité (comme les accessoires d’habillements ou les animaux vivants). Pour d’autres, il est noté une performance accrue qui n’a cependant pas suffi à rendre les filières correspondantes suffisamment compétitives sur les marchés d’exportations (comme les tissus tricotés ou crochetés et les résines et colles). Pour ces derniers produits, l’évolution peut être suggestive d’avantages potentiels qui pourraient amplement se matérialiser si la dynamique se maintient dans un contexte d’amélioration de l’environnement des échanges.

Tableau 14 : Produits peu compétitifs de la Côte d’Ivoire sur les marchés des biens en Afrique

Code HS2	Produits	ACR 2017	Variation 2010-17
61	Accessoires de l’habillement	1	-0.81
<b>60</b>	<b>Tissus</b>	<b>0.9</b>	<b>0.90</b>
<b>13</b>	<b>Résine et sèves</b>	<b>0.9</b>	<b>0.81</b>
42	Articles de cuir	0.8	-0.25
<b>95</b>	<b>Jeux et accessoires</b>	<b>0.7</b>	<b>0.69</b>
62	Accessoires de textiles	0.5	-0.33
<b>50</b>	<b>Soie</b>	<b>0.5</b>	<b>0.50</b>
2	Viande	0.4	-0.58
45	Liège et produits dérivés	0.2	-0.48
<b>81</b>	<b>Métaux</b>	<b>0.1</b>	<b>0.10</b>
<b>80</b>	<b>Etain et produits dérivés</b>	<b>0.1</b>	<b>0.10</b>
<b>75</b>	<b>Nickel et produits dérivés</b>	<b>0.1</b>	<b>0.10</b>
<b>43</b>	<b>Fourrure et pelleterie</b>	<b>0.1</b>	<b>0.10</b>
1	Animaux vivants	0.1	-1.06
91	Produits de l’horlogerie	0	-0.08
79	Zinc et produits dérivés	0	-1.16
58	Tapisseries, garnitures, broderies	0	-0.72
51	Laine	0	0.00

Source : auteurs, à partir des données de COMTRADE (2017 et 2010).

Dans une stratégie plus large d’expansion des marchés d’exportations africains, le développement des potentialités de production et des capacités d’exportations, combiné avec une meilleure rationalisation des procédures d’échanges, pourrait sans conteste entraîner des gains substantiels d’exportations. Si les produits cibles de la SNE pourraient continuer à attirer plus d’attention, en servant de champ d’application aux mesures spécifiques à la ZLECAf, l’optimisation des gains attendus de l’ouverture exige toutefois une stratégie multisectorielle

qui englobe en particulier les filières dont le niveau de compétitivité s'accroît, en plus des autres produits pour lesquels le pays dispose également d'avantages compétitifs (comme indiqué plus haut).

La liste de filières ou produits prioritaires devrait ainsi intégrer :

- les produits prioritaires déjà retenus par la SNE ;
- les autres produits pour lesquels le pays dispose d'avantages compétitifs à l'échange, comme les huiles d'origine animales ou végétales, les huiles essentielles, le savon, le café, le bois, ou encore les produits céréaliers ;
- les produits à potentiel croissant à l'export (ceux dont le niveau d'avantage comparatif est en croissance, comme indique dans le Tableau 14), comme les tissus, le soie, ou les résines.

Pour ce qui est de la proximité structurelle du commerce de marchandises de la Côte d'Ivoire avec l'Afrique, le Tableau 15 renseigne sur les marchés africains dont la demande est relativement plus proche de l'offre d'exportations ivoirienne. Même si les niveaux de proximité sont relativement faibles, indicatif d'une faible complémentarité des produits exportés par la Côte d'Ivoire et ceux importés par l'Afrique, les pays à plus fort potentiel commercial sont pour l'essentiel hors de la CEDEAO (c'est le cas des 11 premiers pays). Ceci implique que l'intégration à l'échelle continentale pourrait offrir plus de potentialités d'expansion des échanges que le processus sous-régional en cours. En outre, la faiblesse relative des niveaux de proximité commerciale signifie que la conquête des marchés africains (hors CEDEAO), en termes de produits, devrait survenir aussi bien suivant les marges intensives qu'extensives, avec non seulement un accroissement des volumes échangés, mais également un niveau de pénétration plus important par le biais d'une diversification accrue du portefeuille de produits exportations (dans le sens de la structure des préférences de biens importés, dont le Tableau 15 offre également quelques indications en phase avec la structure des avantages comparatifs du pays).

Avec la libéralisation des échanges intra-africains, la stratégie d'expansion commerciale vers ces partenaires « idéals » serait sans doute moins onéreuse du fait de l'existence d'une demande relativement importante de produits exportés par la Côte d'Ivoire que pour les autres pays. En effet, la stratégie envisagée reposera alors plus sur les marges intensives (avec une hausse de la capacité de productions dans les secteurs ciblés) que sur les marges extensives, qui requièrent la diversification des exportations (avec de nouveaux produits pas suffisamment demandés sur ces marchés stratégiques).

Tableau 15 : Proximité structurelle et commerce des biens de la Côte d'Ivoire en Afrique

Partenaires	ICC	Part dans les exports de Côte d'Ivoire (%)	Principales importations des pays qui sont d'intérêt pour la Côte d'Ivoire (% total pays) <sup>(a)</sup>
Botswana	36,1	0,2	Céréales (1,5), bois (1,3), caoutchouc (1,2)
Seychelles	34,6	0	Poissons/crustacées (9,9), bateaux/pirogues et équip. liés (7,3) ; caoutchouc (2,4)
Namibie	32,5	0,1	Pierres précieuses (4,5), brasserie (2,5), caoutchouc (1,9)
Maurice	30,9	0	Poissons/crustacées (5,4), coton (3,5), tabac (1,3)
Mozambique	30,2	0	Bateaux/pirogues et équip. liés (4,3), huiles d'origine animale ou végétale (2,3), produits de la minoterie (2,2)
Mauritanie	28,4	0,6	Bateaux/pirogues et équip. liés (29,1), huiles d'origine animale ou végétale (2,3), céréales (2,1)
Maroc	27,8	0,8	Céréales (3,6), huiles d'origine animale ou végétale (1,4), coton (1,3)
Lesotho	25,3	0	Habillement (6,7), coton (5,2), produits de la minoterie (2,3)
Egypte	24,9	0,7	Céréales (5,8), bois (2,2), caoutchouc (1,2)
Afrique du Sud	24,7	4,2	Caoutchouc (1,3), céréales (1,3), huiles essentielles (1,1)
Burundi	23,8	0	Textiles (3,6), céréales (3,1), caoutchouc (2,3)
Mali	22,1	5,9	Huiles d'origine animale ou végétale (1,9), tabac (1,5), textiles (1,1)
Madagascar	21,4	0,1	Coton (3,7), céréales (3,6), huiles d'origine animale ou végétale (3,0)
Sénégal	20,7	3,1	Céréales (10,3), huiles d'origine animale ou végétale (2,4), minoterie (1,8)
Kenya	20,4	0,3	Céréales (5,6), huiles d'origine animale ou végétale (3,5), caoutchouc (1,2)

Notes : ICC représente l'indice de complémentarité commerciale. Les valeurs sont les moyennes simples pour la période 2015-2017. (a) Il s'agit de produits couramment exportés par le pays ou pour lesquels il dispose d'avantages comparatifs.

Source : auteurs, à partir des données de COMTARDE (2015-2017).

Le Tableau 16 indique la participation du pays dans quelques chaînes de valeurs africaines et ainsi que les opportunités d'expansion. Les chaînes de valeur font référence aux trajectoires de transformation des produits depuis leur forme primaire, généralement à l'état brut et servant de produits intermédiaires dans différents processus de production, jusqu'à leur forme ultime de produits de consommation finale, le plus souvent par les ménages.

De façon générale, le pays est plus tourné vers les chaînes de valeur mondiales que régionales lorsqu'il s'agit de biens primaires ou intermédiaires. Pour ce qui est des biens finaux, les exportations sont plus orientées vers les marchés africains. Les exportations relativement importantes de biens primaires, combinée à des importations faibles, voire nulles, renseigne sur la position du pays tout début des chaînes de valeurs internationales où la part de la valeur totale du produit final est généralement faible.

En outre, si les biens agroalimentaires offrent un atout relativement important pour le pays, le positionnement tout au long de la chaîne de valeur (les exportations de produits primaires étant supérieures à celles de produits finaux) indique la marge relativement importante associée à une meilleure insertion dans les chaînes de valeur. Cette remontée dans les chaînes de valeurs passerait sans doute par une meilleure valorisation des produits primaires qui suppose l'émergence d'une véritable industrie de transformation et de valorisation des produits primaires.

Tableau 16 : La Côte d'Ivoire dans les chaînes de valeur globales et régionales

Codes BEC	Produits	Exports (millionsUS\$)	Part Afrique (%)	Imports (millionsUS\$)	Part Afrique (%)
11	Aliments/boissons, primaires	4809.8	0.1	249.0	6,4
21	Intrants industriels, primaires	1187.1	1.4	206.6	0.0
22	Intrants industriels, transformés	1452.9	0.0	2372.9	0.1
31	Fuels/lubrifiants, primaires	582.1	0.0	1164.0	0.2
32	Fuels/lubrifiants, transformés	1141.9	68,3	679.3	0.0
41	Biens capital (exceptés équip. de transport)	402.7	0.0	1230.4	0.0
42	Pièces/accessoires (exceptés équip. de transport)	79.5	0.0	497.5	0.0
51	Equip. de transport (passagers)	7.7	37,3	259.6	0.0
52	Equip. de transport (autres)	114.4	69,2	392.1	0.0
53	Pièces/accessoires d'équip. de transports	25.1	39,4	166.7	0.0
12	Aliments/boissons, transformés	1799.3	22,4	1496.1	0.1
61	Biens de consommation, durables	16.2	77,2	142.1	0.0
62	Biens de consommation, semi-durables	113.6	96,3	1311.4	0.0
63	Biens de consommation, non-durables	409.2	93,6	1063.0	0.0

Notes : Les valeurs sont les moyennes simples pour la période 2015-2017

Source : auteurs, à partir des données de COMTRADE (2015-2017).

### **3.3.2. Compétitivité et proximité structurelle : le commerce des services**

Les données les plus récentes ne datent que de 2013, et il est fort à parier que divers bouleversements ont sans doute contribué à modifier le profil du commerce des services du pays. Ce qui amène à plus de précaution dans l'interprétation des résultats des analyses ci-dessous, même si la connaissance de la structure du commerce peut tout de même être très informative. La disponibilité de données plus récentes pourrait aider à comprendre le profil plus actuel et offrir les bases additionnelles d'une appréciation de la dynamique d'ensemble de ce pan important du commerce sur la période récente.

Des 11 catégories agrégées de services répertoriés, le pays dispose d'un niveau de compétitivité élevée pour les services de transport, de voyage et d'assurances, comme l'indique le Tableau

17. Pour les « autres transports », notamment le fret routier, le pays apparaît leader sur le continent. En dépit de la concurrence qui est appelée à s'exacerber avec l'ouverture des frontières et la libéralisation des échanges, le pays peut se lancer à la conquête du marché africain en ciblant pour l'essentiel les principaux marchés d'importations comme l'Afrique du Nord pour le fret maritime, le transport aérien et les assurances, ou encore le marché du voyage pour le Nigeria.

Tableau 17 : Compétitivité de la Côte d'Ivoire sur les marchés de services en Afrique

Code EBOPS	Services	ACR	Principaux concurrents en Afrique (ACR élevés)	Principaux marchés africains (% importations totales africaines, toutes origines)			
<b>205</b>	<b>Transport</b>	<b>34.1</b>	<b>Ethiopie (103.0)</b>	<b>Nigeria</b>	<b>14.7</b>	<b>Afrique du Sud</b>	<b>13.4</b>
206	Transport maritime	1.7	Mozambique (107.6)	Egypte	33.7	Lybie	14.4
208	Fret	2.3	Egypte (76.8)	Egypte	35.2	Lybie	15.0
210	Transport aérien	12.0	Libye (203.8)	Maroc	14.6	Ghana	14.5
211	Passagers	13.6	Libye (251.6)	Maroc	24.2	Ghana	19.6
213	Autres	9.0	Madagascar (416.2)	Egypte	46.9	Kenya	16.2
214	Autres transports	102.1	Côte d'Ivoire (102.1)	Zimbabwe	23.0	Tanzanie	16.7
216	Fret	370.7	Côte d'Ivoire (370.7)	Zimbabwe	20.5	Zambie	18.2
<b>236</b>	<b>Voyage</b>	<b>33.8</b>	<b>Comores (86.3)</b>	<b>Nigeria</b>	<b>26.2</b>	<b>Afrique du Sud</b>	<b>15.3</b>
<b>253</b>	<b>Assurances</b>	<b>10.8</b>	<b>Libye (386.9)</b>	<b>Libye</b>	<b>25.5</b>	<b>Egypte</b>	<b>24.2</b>

Source : auteurs, à partir des données de COMTRADE (2013).

Le Tableau 18 indique les pays avec lesquels la Côte d'Ivoire pourrait nouer un partenariat commercial « idéal », du fait de la proximité des structures de commerce de services. Pour l'essentiel, les plus proches tendent à se situer en Afrique australe, comme c'est le cas des 8 premiers pays sur la liste pour lesquels l'indice de complémentarité structurelle en matière de commerce de services est supérieur à 50, ce qui est indicatif d'une coïncidence relativement forte entre la structure d'offre de services de la Côte d'Ivoire et la structure de demande pour ces pays. A partir de l'importance relative pour chaque pays de la demande d'importations de services spécifiques (dans les importations totales de services du pays), la Côte d'Ivoire peut alors définir une stratégie ciblée de pénétration du marché continental unifié et libéralisé des services.

Tableau 18: Proximité structurelle et commerce des services de la Côte d'Ivoire en Afrique

Partenaires « idéals »	ICC	Principaux services importés (% imports totales du partenaire)
Botswana	70.2	Autres transports (33.9) ; voyage (2.2)
Malawi	66.9	Voyage (23.7) ; transport aérien (14.0)
Zimbabwe	64.8	Autres transports (44.6) ; autres services professionnels (27.7)

Burundi	61.8	Autres transports (36.6) ; transport aérien (15.4)
Maurice	60.1	Autres services professionnels (35.7) ; voyage (3.1)
Rwanda	58.6	Gouvernement (42.2) ; autres transports (12.1)
Uganda	55.9	Autres transports (25.4) ; autres services professionnels (23.0)
Tanzanie	55.9	Autres transports (25.4) ; autres services professionnels (23.0)
Lybie	54.3	Transport maritime (32.0) ; voyage (5.2)
Cap Vert	54.3	Transport maritime (16.9) ; transport aérien (7.4)
Tunisie	54.0	Transport maritime (37.8) ; voyage (3.6)
Nigeria	52.8	Voyage (44.2) ; autres services professionnels (26.3)
Zambie	52.8	Autres services professionnels (43.4) ; voyage (0.8)
Namibie	50.0	Autres services professionnels (40.6) ; transport aérien (20.2)
Egypte	49.3	Transport maritime (38.7) ; voyage (5.0)
Congo	42.1	Assurances (32.6) ; gouvernement (21.3)
Djibouti	41.7	Transport maritime (61.8) ; assurances (10.8)
Guinée	38.1	Transport maritime (37.2) autres services professionnels (26.7)

Note : L'indisponibilité des données pour les années immédiatement antérieures à 2013 ne permet pas d'obtenir les valeurs moyennes sur une période pertinente, au risque de s'éloigner davantage du profil contemporain du commerce du pays.

Source : auteurs, à partir de données de COMTRADE (2013).

#### 4. La Côte d'Ivoire dans la ZLECAf : une analyse SWOT

La ZLECAf offre ainsi des potentiels de diversification des exportations et de transformation structurelle importants pour la Côte d'Ivoire. Le degré de matérialisation dépend en grande partie des atouts du pays, ces derniers étant conditionnés pour l'essentiel par la structure et de la dynamique des avantages comparatifs. Mais la libéralisation des échanges est assortie de risques dont l'ampleur dépend également du niveau de compétitivité des filières et de l'efficacité des réformes à envisager pour l'améliorer.

Partant des analyses précédentes, le Tableau 19 offre une analyse SWOT (*strengths, weaknesses, opportunities, threats*) qui liste les forces ou atouts, les faiblesses ou contraintes, les opportunités ainsi que les menaces ou risques du pays dans la perspective de mise en œuvre en la ZLECAf.

Tableau 19 : Forces, faiblesses, opportunités et risques (SWOT)

Forces	Faiblesses
- Volonté politique relativement forte et qui s'est traduite par la signature rapide de l'accord, la	- Méconnaissance du contenu et des mécanismes de la ZLECAf par les acteurs, en partie due à une absence de plan de

<p>mise en place du Comité National de la ZLECAf et le processus de nomination du Secrétariat Exécutif de la ZLECAf est bien avancée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alignement des objectifs de la ZLECAf aux stratégies commerciales existantes du pays (SNE, Facilitation des Echanges, etc.) ;</li> <li>- Trajectoire soutenue de croissance économique ;</li> <li>- Stabilité macroéconomique ;</li> <li>- Existence d'un cadre de dialogue entre Etat et secteur privé</li> <li>- Disponibilités relativement importantes de ressources naturelles et grande diversité agro-écologique ;</li> <li>- Compétitivité externe sur une large diversité de marchés (notamment produits vivriers, culture, artisanat, etc.)</li> <li>- Proximité structurelle relativement élevée du commerce des services avec l'Afrique ;</li> <li>- Expérience et acquis dans le processus de libéralisation de la CEDEAO et de l'UEMOA (ex. : discipline dans la conduite de la politique économique en référence aux règles et critères de convergences, dispositif cohérent et relativement simplifié du TEC/CEDEAO, brigades juxtaposées mixtes, etc.) ;</li> <li>- Environnement des affaires plus favorable que dans la majorité des pays africains et en constante amélioration ;</li> <li>- Existence de structures de recherche et d'innovation et de quelques mécanismes publics incitatifs</li> <li>- Assainissement du secteur bancaire et financier ;</li> <li>- Infrastructures commerciales très compétitives sur la scène africaine ;</li> <li>- Grande diversité du paysage médiatique permettant une meilleure communication de la ZLECAf</li> </ul>	<p>communication et de ressources associées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget de fonctionnement du CN-ZLECAf pas encore mise en œuvre</li> <li>- Inexistence d'un répertoire des acteurs de la ZLECAf ;</li> <li>- Multiplicité des institutions d'appui au commerce, faible cohérence et absence d'harmonisation ;</li> <li>- Lourdeur et faible efficience administratives ;</li> <li>- Insuffisance du dispositif public d'accompagnement des entreprises privées</li> <li>- Difficultés d'accès aux Fonds par les entreprises</li> <li>- Prépondérance des activités informelles ;</li> <li>- Faiblesse relative du niveau de coïncidence entre l'offre d'exportation de biens du pays et la demande d'importations de pays africains (proximité structurelle commerciale limitée) ;</li> <li>- Relative fragilité du contexte politique et social ;</li> <li>- Niveau d'industrialisation encore faible, et poids de l'industrie en baisse</li> <li>- Niveau encore très faible de transformation et de valorisation des produits de base ;</li> <li>- Niveau d'adéquation limité du profil de la main d'œuvre face aux exigences productives des entreprises ;</li> <li>- Aspects encore défavorables du climat des affaires : délais longs et coûts relativement élevés dans les procédures du commerce transfrontalier, en particulier aux ports ; complexité des procédures d'obtention du permis de construire ; temps et coûts relativement importants pour le raccordement à l'électricité ; et la protection limitée des investisseurs minoritaires ;</li> <li>- Accès limité au crédit, en particulier le crédit à l'exportation, surtout pour les PME/PMI et les femmes (dû en partie à l'absence d'information sur les opportunités de financement existantes)</li> <li>- Accès limité des femmes à l'Internet (en raison de leur niveau d'analphabétisme)</li> </ul>
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau routier de qualité encore limitée, bien que supérieure à la plupart des pays africains (voir indicateurs plus haut) ;</li> <li>- Absence de mécanisme de mise en relation entre l'offre et la demande dans le sous-secteur des transports et faible professionnalisation des acteurs du transport ;</li> <li>- Insuffisante collaboration entre acteurs du transport routier des différents pays partenaires ;</li> <li>- Faible niveau d'investissement en R&amp;D ;</li> <li>- Absence de loi d'orientation en matière de recherche et d'innovation ;</li> <li>- Faible niveau de coordination entre les structures en charge de la promotion de la recherche et de l'innovation</li> <li>- Faible valorisation des résultats issus de la recherche pour soutenir la compétitivité des activités économiques</li> <li>- Inexistence de capital risque pour accompagner le processus de maturation commerciale des résultats de recherche</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expansion considérable des débouchés pour les producteurs grâce à l'importance numérique du nombre de signataires qui traduit une volonté politique de mise en œuvre de la ZLECAf ;</li> <li>- Potentialités accrues de transformation et de valorisation des produits de base ;</li> <li>- Diversification des exportations (produits et partenaires) et réduction des risques associés à la volatilité des cours des produits de base et à l'incertitude sur les marchés mondiaux ;</li> <li>- Augmentation de la productivité et de l'efficacité dans l'allocation des ressources productives ;</li> <li>- Capacité accrue de l'économie à créer des emplois, en particulier pour les jeunes ;</li> <li>- Amélioration des revenus pour les opérateurs économiques ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de recettes publiques associée à la réduction de l'assiette de la fiscalité de porte ;</li> <li>- Fragilisation de segments importants de l'appareil productif (PME/PMI peu compétitives et filières non organisées) ;</li> <li>- Perte d'emplois et de revenus des nationaux avec la disponibilité de compétence étrangère et la restructuration de l'appareil productif, à court terme ;</li> <li>- Le non-respect du principe de réciprocité et de la règle d'origine par les partenaires et qui pourrait fausser le libre jeu de la concurrence</li> <li>- Les crises sociopolitiques qui pourraient entraver l'entrée sur ces marchés pour causes d'insécurité des biens et des personnes ;</li> <li>- Incertitude liée à la situation politique en prélude aux élections générales à venir</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès amélioré à une gamme élargie de produits de consommation et de produits intermédiaires bon marché : amélioration des conditions des ménages et de la productivité ;</li> <li>- Amélioration des conditions des femmes (dynamique entrepreneuriale et expansion du commerce) et réduction des inégalités relatives au genre ;</li> <li>- Opportunités de transfert et de diffusion technologiques associés aux exportations, à la concurrence étrangère et aux investissements directs étrangers ;</li> <li>- Incitations accrues à accélérer le rythme des réformes publiques, du fait du poids politique important et de la dynamique d'ensemble associés au nombre de partenaires plus élevé et au momentum suscité ;</li> <li>- Appui technique et financier des partenaires tels que la CEA, l'Union Africaine et autres qui pourraient accélérer la mise en œuvre de mesure d'amélioration de la compétitivité de l'économie ;</li> <li>- Dispositif de règlement des différends qui favoriserait l'élimination des actions de non-respect des principes de réciprocité ;</li> <li>- Mécanisme en ligne de surveillance et d'élimination des barrières non-tarifaires ;</li> <li>- Disponibilité de la liste exhaustive des foires et autres manifestations commerciales</li> <li>- Existence d'un cadre législatif et réglementaire favorable à l'innovation technologique (PDCP, télécom, cybercriminalité, etc.) ;</li> <li>- Assainissement et harmonisation des règles du secteur financier et bancaire (en vue d'avoir des structures bancaires plus fortes et de faciliter les transactions entre pays)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance du cadre réglementaire relatif à la protection des produits de la recherche et de l'innovation</li> <li>- Instabilité institutionnelle des politiques publiques qui accompagne tout changement à la tête des ministères (notamment en matière d'innovation)</li> </ul>
---	--

Source : auteurs.

## 5. Mécanisme de mise en œuvre de la ZLECAf en Côte d'Ivoire

## **5.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre**

### **5.1.1. Le Comité National de la ZLECAf (CN-ZLECAf)**

#### **- Organisation et fonctionnement**

Le décret présidentiel numéro 2018-514 en date du 30 mai 2018 a institué le Comité National de la ZLECAf (CN-ZLECAf) en Côte d'Ivoire. Placé sous l'autorité directe de la Primature, le Comité a pour mission la coordination et le suivi de la mise en œuvre de l'Accord. De façon plus spécifique, il est chargé (i) d'assurer les fonctions d'interface entre le pays et le Secrétariat de la ZLECAf, (ii) de promouvoir l'Accord au niveau national, (iii) d'assurer le suivi et l'évaluation des activités de mise en œuvre de l'Accord, (iv) de contribuer à l'élaboration des stratégies nationales pour les négociations portant sur l'Accord, (v) de traiter les questions liées aux négociations et à la mise en œuvre, (vi) de contribuer au renforcement de l'expertise nationale sur la ZLECAf, (vii) de diffuser et de vulgariser les informations et publications du Secrétariat de la ZLECAf, (viii) de recueillir les propositions des acteurs nationaux en vue d'une meilleure participation à l'Accord, (ix) de faire des recommandations au Gouvernement sur les questions relatives à la mise en œuvre de l'Accord, (x) de veiller à la mise en œuvre effective des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de l'Accord, et (xi) de proposer au Gouvernement les projets de texte législatifs et réglementaires indispensables à la mise en œuvre de la ZLECAf.

L'architecture organisationnelle et les modalités de fonctionnement du CN-ZLECAf repose sur trois organes : (i) le Conseil d'Orientation et de Décision, organe de délibérations sur toutes les questions relatives à l'Accord et de définition des stratégies de négociations et des mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord ; (ii) le Comité Technique, organe de coordination technique et de gestion administrative du CN-ZLECAf, organisé autour de Groupes de Travail Thématiques (GTT), et chargé entre autres de conduire des réflexions sur les problématiques liées à la mise en œuvre de l'Accord et de définir et de mettre en œuvre des programmes d'information et de renforcement de l'expertise nationale sur la ZLECAf ; et (iii) le Secrétariat Exécutif, organe de gestion technique, administrative et financière.

L'implication directe des hautes autorités politiques du pays dans le CN-ZLECAf est sans conteste indicatrice de la volonté politique de réussir le pari de l'intégration continentale. Par exemple, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, assure la présidence effective du Comité d'Orientation et de Décision, et le Ministre des Affaires Etrangères la vice-présidence, alors que pour le Comité Technique, la présidence est assurée par le Ministre du Commerce. Tous ces deux organes comprennent également divers ministères liés directement ou indirectement au commerce ou à l'intégration, leurs organes techniques ainsi que diverses organisations d'acteurs du secteur privé ou faitières (fédérations, chambres consulaires, etc.). Ceci est de nature à garantir l'exclusivité et l'appropriation collective de l'Accord et de sa mise en œuvre.

#### **- Pour une efficacité accrue du CN-ZLECAf**

Si la présence des opérateurs économiques directement impliqués dans les échanges commerciaux est cruciale au bon fonctionnement du Comité et à l'appropriation effective des mesures envisagées dans l'Accord, leur sous-représentativité risque de limiter leur poids dans les délibérations et le processus de mise en œuvre. Une approche paritaire serait alors souhaitable et pourrait contribuer à accroître la représentativité privée dans les deux organes de base (Comité d'Orientation et de Décision et Comité Technique).

Dans le sens d'une implication individuelle et continue des membres, il serait souhaitable d'envisager un personnel dédié. La continuité des implications est importante, tant la réussite et la cohérence temporelle des activités menées dans le cadre de la mise en œuvre reposent sur une mémoire relativement longue des étapes antérieures du processus. Une structure qui envoie des représentants différents à diverses activités des comités pourrait donner l'impression d'un recommencement perpétuel, au risque de perdre le fil des réflexions individuelles et collectives.

### ***5.1.2. Autres éléments contributifs du dispositif institutionnel***

La problématique multifacette de l'intégration économique et de l'amélioration de la position commerciale du pays a produit une myriade de structures qui gagnerait à harmoniser leurs activités. De cette mise en cohérence des structures ressortira sans doute une plus grande efficacité des interventions publiques et une mise en commun des ressources humaines et financières relativement rares.

Par exemple, la SNE a donné naissance au Conseil National des Exportations (CNE), chargé de coordonner et de gérer la mise en œuvre de la stratégie. L'Accord sur la Facilitation des Echanges a également donné lieu à un Comité National de Facilitation des Echanges. La convergence de ces organes publics vers un objectif commun de promotion des échanges, conjuguée à la communalité des membres et aux ressources financières et matérielles limitées, commande en effet une unification institutionnelle, à travers par exemple une institution unique qui fédérerait les divers comités existants (et à venir) qui en seraient alors des sous-comités, chacun s'enrichissant de l'expertise et des outputs de l'autre dans le cadre d'un schéma institutionnel cohérent. Un schéma organisationnel harmonieux éviterait une éventuelle lourdeur, tout en contribuant à une meilleure efficacité de l'action publique.

### ***5.1.3. Financement de la mise en œuvre***

La contribution budgétaire de l'Etat devrait permettre le financement des activités du CN-ZLECAf, notamment la réalisation des mesures et actions prioritaires (à horizon d'exécution court) ainsi que les intéressements des membres.

Le décret stipule que « les activités des membres du Comité Technique et des Groupes de Travail Thématiques ne sont pas rémunérées » (Article 14 du Décret). Même si ces activités envisagées rentrent dans le cadre des fonctions régulières des membres, en particulier ceux

issus des Ministères et organes publics affiliés, rien ne garantit pour autant leur implication effective dans les travaux et l'alignement adéquat des mécanismes incitatifs individuels au fonctionnement harmonieux des comités. Il est toutefois reconnu la possibilité de rémunération sous forme « d'allocation à chaque membre d'une indemnité forfaitaire pour frais de déplacement et de session dont le montant et les modalités de paiement sont définis par arrêté des Ministres chargés des Affaires Etrangères, du Commerce, des Finances et du Budget » (Article 14). Si une telle disposition contribue à inciter davantage les membres, le niveau d'effort budgétaire correspondant aux montants des indemnités devrait suffisamment refléter la volonté publique de réussir ce pari de l'intégration africaine, le niveau d'effort et d'implication attendu des membres et des coûts d'opportunités subis.

Outre le budget de l'Etat, les ressources du CN-ZLECAf, qui devraient être destinées aux rémunérations des membres participatifs et aux financements des activités envisagées, proviendraient de contributions de partenaires au développement et de dons et legs de toute nature (Article 19 du Décret). A ce titre, un plaidoyer devrait être envisagé, en partant d'un listing exhaustif des activités et de leur déroulement, d'une évaluation précise des besoins et d'une identification des contributeurs potentiels. Ces derniers devraient également inclure le secteur privé national et les organismes communautaires de la sous-région. L'autonomie financière devrait toutefois être conjuguée avec une indépendance qui garantit une impartialité dans le déroulement de stratégie de mise en œuvre (en particulier le rythme et la direction de la libéralisation du marché national et l'élimination des barrières commerciales).

## **5.2. Mécanisme de suivi-évaluation**

Le plan d'Actions est à la base du mécanisme de suivi-évaluation. Il offre en effet le déroulé de la stratégie de mise en œuvre, en indiquant en particulier les actions et activités à mener et les résultats auxquels elles doivent aboutir dans l'horizon temporel spécifié. La réussite de la stratégie s'appréciera à l'aune de l'efficacité des mesures envisagées en termes de réalisation des objectifs stratégiques sur une période précisée.

Pour faciliter le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAf, il est suggéré au Comité (en particulier les groupes de travail thématiques – GTT) de produire des rapports d'activités périodiques (par exemple tous les ans). Ces derniers offriront les informations qui serviront au suivi et à l'évaluation aussi bien de la stratégie que des membres du Comité chargés de sa mise en œuvre.

L'exercice d'évaluation pourra être entrepris tous les 3 ans et confié à un expert externe. Les résultats pourront alors indiquer dans quelles mesures les actions envisagées auront été entreprises et les objectifs stratégiques réalisés. De cette évaluation découleront des recommandations en termes d'ajustements pour une efficacité améliorée de la mise en œuvre. Ces ajustements peuvent porter sur des révisions d'éléments de contenu du Plan d'Actions ou une recomposition organisationnelle du Comité.

### 5.3. Stratégie de communication et visibilité

La réussite de la mise en œuvre de la ZLECAf repose en grande partie sur une bonne stratégie de communication. Cette dernière devrait contribuer à informer et sensibiliser tous les acteurs de l'économie et de la société, dans une approche à la fois participative et inclusive, avec l'objectif ultime d'assurer leur appropriation de l'Accord. Une telle stratégie de communication repose sur la définition du contenu du message de communication, une claire identification des acteurs (la cible), la définition d'actions stratégiques, l'usage de vecteurs appropriés, le calendrier de mise en œuvre et le contrôle de l'action de communication ainsi que la définition de critères d'efficacité.

#### 5.3.1. Le contenu du message de communication

Informer sur la ZLECAf nécessite une élaboration précise du contenu et des contours de l'information à divulguer. La structuration du message à communiquer devra partir de la distinction entre le message primaire, les messages principaux et les points argumentaires. Si les deux premiers sont renseignés directement à partir du texte légal de l'Accord, les derniers proviennent pour l'essentiel de travaux de réflexion (recherche, analyses) portant sur les mécanismes qui sous-tendent la réalisation des objectifs à partir des instruments envisagés.

**Message primaire :** Il renseigne, d'une part, sur l'objet de l'Accord qui est la création un marché unifié et libéralisé à l'échelle continentale, et d'autre part, sur les objectifs ultimes attendus que sont l'amélioration de la compétitivité, la transformation structurelle et l'industrialisation, le développement socio-économique à la fois inclusif et durable. Tels sont les éléments constitutifs de l'Article 3 de l'Accord.

**Messages principaux :** Ils indiquent le profil du marché unique, le processus qui devrait permettre d'y parvenir et les impacts potentiels. Les Etats membres devraient libéraliser les marchés nationaux et supprimer progressivement les diverses entraves au commerce intra-Africain, tel que stipulé par l'Article 4 (« Objectifs spécifiques ») de l'Accord, le Protocole sur le Commerce des Marchandise et celui sur les services (objet de la première phase des négociations) et les dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle, à l'investissement et à la concurrence (seconde phase des négociations).

**Points argumentaires :** Quels sont les effets attendus ? Dans quelle mesure l'intégration régionale pourrait être bénéfique au pays ? Quels sont les opportunités et risques attendus pour divers secteurs économiques et sociaux ? Par quels mécanismes les impacts attendus pourraient être optimisés ? Les réponses à de telles questions sont primordiales pour assurer l'adhésion populaire à ce projet politique, en les convaincant du degré de réalisme des ambitions. Ces réponses sont le plus souvent les résultats de travaux de réflexion que le Comité Technique pourrait soit commanditer ou développer à partir d'une simple compilation de résultats issus de travaux existants (recherche, rapports, etc.).

### **5.3.2. La cible de communication**

Les réformes d'envergure contenues dans l'Accord instituant la ZLECAf sont de nature à impacter directement ou indirectement tous les acteurs de la vie économique et sociale du pays, bien qu'à divers degrés, selon qu'ils soient producteurs, commerçants, travailleurs, chômeurs, élus locaux, ou simple citoyen. De façon plus spécifique, la stratégie de communication pourrait cibler :

- les agents des ministères et autres organes publics en charge des questions directement ou indirectement liées au commerce : c'est le cas par exemple de tous les Ministères listés dans le Décret présidentiel instituant le CN-ZLECAf
- les acteurs politiques : députés, élus locaux, responsables de partis politiques
- les organisations de la société civile
- les organisations représentant les femmes, les jeunes, etc.
- les faitières regroupant les opérateurs de tous les segments de l'activité économique : PME/PMI, grandes entreprises, agriculteurs, commerçants, professions libérales, etc.
- le monde académique et de la recherche (universités, centres de recherche, think-tank, etc.)
- les organes médiatiques
- le public général

Le processus participatif et inclusif commande un listing exhaustif de tous les acteurs clés, aussi bien dans la capitale que dans les autres régions du pays.

### **5.3.3. Les actions stratégiques**

L'exercice de communication pourra envisager les actions suivantes :

- l'élaboration du message dans toutes ses composantes, en particulier les points argumentaires, et la mise en adéquation au profil spécifique de la cible envisagée (notamment un niveau approprié de technicité du langage et du format du contenant, et ainsi que la quantité idéale d'information) ;
- les séminaires de sensibilisation ;
- les conférences publiques et table-rondes, en particulier dans les universités et les chambres consulaires ;
- les spots publicitaires à la télé, à la radio, dans la presse, etc. ;
- la disponibilité de points focaux dans toutes les grandes structures et organisations ciblées, qui pourraient également jouer le rôle de « champions ZLECAf » ;
- l'organisation de points de presse, le prétexte pouvant être un événement national ou à l'échelle africaine majeur dans la mise en œuvre de la ZLECAf ;
- le développement d'un site Internet dédié à la ZLECAf et dont le contenu écrit et sonore est facile d'accès (en différentes langues officielle et locales).

#### **5.3.4. Les vecteurs de communication**

Selon la cible envisagée, le format de communication peut s'appuyer sur les outils suivants :

- Imprimé : il s'agit par exemple de confection de dépliants ou brochure qui présente de façon succincte le message développé plus haut ;
- Audio et vidéo : il peut être envisagé des films documentaires, en langues officielle et locales, accessibles sur YouTube ou relayés par les chaînes de télévisions ou des applications de partage appropriées (comme Facebook, Twitter, ou WhatsApp), et qui font intervenir des acteurs clés auxquels pourrait s'identifier la cible ;
- Des plateformes audiovisuelles (émission télévisuelle) ou radiophoniques peuvent également être sollicitées ;
- Internet : la plupart des sites Internet d'institutions gouvernementales directement liées au commerce, des chambres consulaires et des faitières devraient dédier une page explicite à la ZLECAf ; sur cette page devrait être disponible tout une série d'informations relatives à l'Accord, son objet, ses enjeux pour le pays et les divers acteurs qui le composent (en d'autres termes, le message décliné plus haut) ; des renvois vers des sites externes, comme celui de l'Union Africaine, de l'UNECA, du CCI, de TRALAC, devraient figurer sur les pages en vue d'offrir des compléments d'information plus technique à ceux qui le souhaiteraient.

Dans le déroulement du plan de communication, il peut être envisagé des relais stratégiques qui pourront aider à mieux atteindre les différentes cibles. Par exemple, les faitières et les différentes associations professionnelles devraient être au cœur du dispositif de communication afin de pouvoir sensibiliser les acteurs à la base et sur toute l'étendue du territoire.

#### **5.3.5. Calendrier de mise en œuvre et contrôle des activités**

Le plan de communication étant une composante essentielle de la stratégie de la ZLECAf, son déroulement devrait dès lors épouser toute la durée de mise en œuvre de cette dernière. Outre les activités spécifiques envisagées, l'élaboration de son contenu devrait préciser leur séquence temporelle de façon à faciliter la mise en œuvre et le suivi. Le plan d'actions décliné plus bas offre plus de détails dans ce sens.

Le CN-ZLECAf sera en charge du déroulement du plan d'actions. Il veillera à sa mise en œuvre des mesures envisagées dans les moindres détails et procèdera éventuellement aux ajustements qui garantiraient une meilleure efficacité.

#### **5.3.6. Les indicateurs d'efficacité**

Le succès de stratégie de communication sera apprécié à l'aune du degré de sensibilisation de la cible d'une part, et de la part de cette dernière qui aura été atteinte. En d'autres termes, une part importante du public ciblé (par exemple plus de 90% des acteurs), devrait suffisamment

être sensibilisés sur les aspects clés de l'Accord. Il s'agit en particulier de l'objet de la ZLECAF, ses objectifs, les dates de signature et de ratification de l'Accord par le pays, les outils de réalisation de l'intégration, les opportunités et risques pour le pays. Ils représentent autant d'éléments constitutifs du message de la communication.

L'outil d'appréciation de l'efficacité de la stratégie de communication pourrait être une enquête ou un sondage périodique. Par le moyen d'un questionnaire relativement court et articulé autour des points précédents, d'une part, et d'un échantillonnage suffisamment représentatif des différentes régions du pays, d'autre part, l'enquête ou sondage serait administré une première fois à l'entame de la mise en œuvre de la stratégie de communication pour avoir une situation de référence qui, très probablement, indiquerait un faible niveau de connaissance de la ZLECAF. Les vagues suivantes pourraient intervenir tous les 3 à 4 mois, selon le rythme de progression dans la mise en œuvre de la stratégie. Ces vagues successives devraient révéler un taux croissant d'individus sensibilisés et un degré de plus en plus élevé de connaissance du contenu de l'Accord.

Des indicateurs chiffrés de résultats pourraient être définis à partir des résultats de l'enquête/sondage initial. Ces derniers révéleraient en effet l'ampleur de la tâche de communication à abattre. Par exemple, le doublement du taux d'individus sensibilisés sur l'Accord (réponses correctes aux questions « Que signifie la ZLECAF ? » et « Quels sont les objectifs ? ») et de celui des individus ayant une bonne connaissance de son contenu (réponses précises aux questions « Par quels moyens la ZLECAF cherche-t-elle à réaliser ses objectifs ? » et « Quels sont les opportunités/risques pour la Côte d'Ivoire ? ») sera synonyme d'efficacité de la stratégie développée entre-temps, à partir de la deuxième vague d'enquête/sondage. Les vagues suivantes peuvent modifier ces seuils d'appréciation de l'efficacité, étant donné le caractère décroissant de l'effort de sensibilisation.

Le financement des opérations relatives à l'enquête ou sondage (élaboration du questionnaire, échantillonnage, interviews, traitement statistique et production de rapports) sera réalisé à partir du budget du CN-ZLECAF.

## **6. Plan d'actions pour la mise en œuvre de la ZLECAF en Côte d'Ivoire**

A partir du contexte macroéconomique, du cadre institutionnel et réglementaire et du profil commercial du pays, il peut être envisagé une série de mesures à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAF. Ces mesures, contenues dans un Plan d'actions, devraient contribuer à concrétiser les opportunités de marchés, d'une part, et à atténuer les risques inhérents, d'autre part, dans le but d'optimiser les impacts attendus de l'Accord pour la Côte d'Ivoire, notamment la hausse et la diversification des flux d'échanges commerciaux avec le

continent, la transformation structurelle de l'économie, la croissance économique et le développement durable.

### **6.1. Les objectifs ou axes stratégiques**

La mise en œuvre de la ZLECAf devrait contribuer à réaliser les objectifs ou axes stratégiques suivants :

- (1) meilleure appropriation du contenu de l'Accord par tous les acteurs ;
- (2) rationalisation du dispositif institutionnel et réglementaire de promotion du commerce et application effective des dispositions prévues par l'Accord ;
- (3) renforcement du cadre de référence des stratégies publiques et amélioration de la compétitivité des filières ;
- (4) développement et mise en œuvre de stratégies sectorielles commerciales offensives ;
- (5) mise à niveau des producteurs (en particulier les TPE/PME/PMI) et des produits ;
- (6) promotion de la participation des femmes au commerce transfrontalier.

### **6.2. Un plan d'actions stratégiques de la ZLECAf**

Le Tableau 20 indique en détail la traduction des axes stratégiques en mesures spécifiques, actions et activités. Ces dernières sont toutefois appelées à se renforcer mutuellement, du fait de leur degré élevé de complémentarité.

Quant aux actions ou activités prioritaires, elles portent pour l'essentiel sur celles dont l'horizon d'exécution est relativement court, c'est-à-dire deux ans (2020-2022). La réussite de dans la mise en œuvre de ce pan important du plan d'action devrait garantir celle des actions et activités à venir et, partant, de toute la stratégie de mise en œuvre de l'Accord. Aussi devrait-il être reconnu le caractère crucial de ces actions prioritaires dans la mobilisation des ressources.

Tableau 20 : Un Plan d'actions pour la mise en œuvre de la ZLECAf en Côte d'Ivoire

OBJECTIFS STRATEGIQUES	MESURES SPECIFIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	HORIZON D'EXECUTION	LEADERSHIP	INDICATEURS DE RESULTATS
(1) Meilleure appropriation du contenu de l'Accord par tous les acteurs	Mettre en œuvre d'un plan de communication	Elaborer le plan de communication	Organiser des consultations nationales des acteurs	2020-2021	Ministère du Commerce et de l'industrie  CN-ZLECAf	Consultation nationale organisée
			Elaborer et diffuser des messages d'informations et de sensibilisation en langues officielle et locales et sur tout le territoire national	2020-2021		Nombre de messages sur la ZLECAf élaborés en langues locales et nombre de diffusion des messages en langues locales
			Organiser des journées de sensibilisation des acteurs : ONG, secteur privé, société civile, universités, associations de femmes et de jeunes, etc.	à partir de 2020		Nombre et type d'ateliers/séminaires organisés en faveur des différentes couches socio-professionnelles
			Intégrer la ZLECAf et les questions liées dans les modules d'enseignement et de formation	à partir de 2020		Nombre de modules de formation élaborés, nombre et type des personnes formées
			Sensibiliser tous les agents en charge du contrôle et de la régulation du commerce (douane, police, etc.)	à partir de 2020		Nombre et proportion des agents de contrôle impliqués formés
		Instituer chaque année les « Journées ZLECAf »	Adopter les textes réglementaires à cet effet	2020	Ministère du Commerce et de l'industrie  CN-ZLECAf	Textes réglementaires adoptés
		Identifier et désigner des « Personnalités ZLECAf », ambassadeurs chargés de la promotion de l'Accord	Elaborer des critères de sélection	2020		Critères de sélection définis
			Constituer une équipe de sélection au sein des membres du CN-ZLECAf	2020		Comité de sélection mis en place

		Désigner chaque année une entreprise ou un chef d'entreprise pour son action en faveur de l'atteinte des objectifs de la ZLECAF	Créer un Trophée	2020		Trophée créé
			Elaborer des critères de sélection et missions	2020		critères de sélection et de missions définis
			Constituer une équipe de sélection au sein des membres du CN-ZLECAF	2020		Comité de sélection mis en place
	Assurer le suivi et l'évaluation du plan de communication	Evaluer périodiquement le niveau de connaissance de l'Accord et de ses enjeux par les acteurs de tous bords	Conduire des enquêtes/sondages périodiques chaque année	à partir de 2021	Ministère de la Communication	Résultats de sondages disponibles périodiquement
(2) Rationalisation du dispositif institutionnel et réglementaire de promotion du commerce et application effective des dispositions prévues par l'Accord	Opérationnaliser le CN-ZLECAF dans les meilleurs délais	Formaliser la participation des membres aux travaux du Comité	Elaborer des TDRs pour les membres qui part du Décret et garantit la stabilité du Comité (dans ses missions, sa composition et la durée du mandat des membres)	2020	Ministère du Commerce et de l'industrie	Le CN-ZLECAF est entièrement opérationnel, avec un budget et un personnel dédié autonomes
		Procéder à la nomination de tous les membres du Comité	Prendre un Arrêté interministériel portant nomination des membres désignés par les différentes structures et avoir un personnel dédié	à partir de 2020		
		Elaborer un plan de financement des actions prioritaires et mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement et à l'équipement	Appliquer le décret	à partir de 2020		
		Garantir les	Appliquer le décret	à partir de		

	intéressements des membres		2020		
	Assurer le suivi des activités des GTT	Produire périodiquement des rapports d'activités	à partir de 2020		
	Evaluer la performance du Comité et des membres	Conduire l'exercice tous les 3 ans et le confier à un consultant externe	à partir de fin 2020		
	Garantir la souplesse du Comité dans son organisation et son fonctionnement	Ajuster au besoin la composition et les prérogatives	à partir de 2021		
	Préciser le déroulement des activités des GTT	Elaborer un calendrier d'activités qui couvrent toutes les régions du pays	2020		
Garantir une meilleure représentativité du secteur privé dans le CN-ZLECAf	Assurer la représentativité du Comité	Faire de la parité public-privé le principe de la représentation au sein de la ZLECAf	à partir de 2020	Primature	La représentativité du secteur privé et des PME/TPE est une réalité
	Impliquer toutes les professions	Prendre en compte les associations spécifiques telles que les artisans	à partir de 2020		
	S'assurer que les activités de moindres envergure sont présentes dans le Comité	Prendre en compte spécifiquement les PME/PMI/TPE	à partir de 2020		
Assurer une meilleure participation des femmes et jeunes dans le fonctionnement du CN-ZLECAf	Garantir la présence effective des femmes dans le Comité	Prendre en compte le genre (intégration d'associations de femmes) dans la convocation des réunions et des activités CN-ZLECAf	à partir de 2020		La représentativité des jeunes et des femmes est une réalité
	Garantir la présence effective des jeunes dans le Comité	Prendre en compte les jeunes (intégration d'associations de jeunes) dans la convocation des réunions et des activités CN-ZLECAf	à partir de 2020		

Garantir la coordination des activités de la ZLECAF avec les instances nationales et communautaires	Préparer la participation aux rencontres du Conseil des Ministres et aux différents comités et sous-comités des représentants du commerce de la ZLECAF	S'assurer de la participation effective du pays, en terme de budget, de désignation de des représentants et de planification, conformément aux Articles 11 et 12 de l'Accord	à partir de 2020	Ministère du Commerce et l'Industrie + CN-ZLECAF	Participation effective du pays aux instances régionales établies dans le cadre de la ZLECAF  Les membres du CN-ZLECAF, ainsi que les représentants du pays, sont bien au fait des dispositions de la politique commerciale du pays et leur évolution ainsi que les dispositions de l'Accord
	Notifier le CN-ZLECAF de toute nouvelle disposition du pays en matière commerciale et	Informé le CN-ZLECAF de tout accord ou engagement commercial futur, conformément à l'Articles 17 de l'Accord  Notifier les représentants du pays de toute nouvelle disposition commerciale, conformément à l'Articles 26 de l'Accord			
	Renforcer le niveau d'information des membres de toutes obligations et exceptions relatives à l'Accord	S'assurer que les membres du Comité sont bien informés des exceptions, des bases légales des mesures d'exemptions et des mesures de sauvegarde, notamment celles relatives aux industries naissantes			

Renforcer les capacités techniques des membres du CN-ZLECAF	Accroître le niveau de connaissance des dispositions de l'Accord, notamment les Articles et Annexes, conformément aux Articles 27 et 29 du Protocole sur le Commerce des Biens	Evaluer les besoins de renforcement des capacités des membres et organiser des séminaires/ateliers de renforcement des capacités, en partenariat avec différents acteurs étatiques	à partir de 2020	CN-ZLECAF + Ministère du Commerce et de l'Industrie	Capacités renforcées des membres du CN-ZLECAF
Développer une plateforme qui coordonne toutes les structures d'appui et de promotion des exportations	Prendre un décret de création	Identifier l'autorité compétente et l'accompagner dans le processus	2021	Ministère du Commerce et de l'industrie	La plateforme de convergence des institutions publiques et privées d'appui au commerce et de mise en œuvre des engagements et stratégies est fonctionnelle
	Identifier toutes les structures nationales intervenant dans l'appui et la promotion des exportations	Consulter les bases de données existantes en la matière	2020		
	Faire l'état des lieux des mécanismes d'appuis existants	Réaliser une étude bilan de la cohérence et de la pertinence de chaque structure identifiée	2020		
	Mettre en cohérence les missions et prérogatives de l'ensemble des structures	Envisager des liens institutionnels	2020		
	Mettre en cohérence les plans d'actions de mise en œuvre des différents engagements commerciaux du pays, y compris les engagements bilatéraux et	Développer un plan global fédérateur des plans individuels	2020		

	multilatéraux (APE, SLE/CEDEAO, UEMOA, ZLECAf, OMC, etc.)				
Renforcer les capacités des institutions d'appui au commerce	Organiser des séminaires/ateliers d'information	Evaluer les besoins et développer une offre de formation adéquate	à partir de 2020	Ministère du Commerce et de l'industrie	Les membres sont suffisamment formés pour s'acquitter de leurs tâches
Rationaliser le système d'information commerciale	Développer et vulgariser une plateforme Internet accessible à tous les acteurs	Engager une expertise pour l'élaboration du site et le rattacher au Ministère du Commerce et de l'Industrie	à partir de 2020	CN-ZLECAf	La plateforme existe, est opérationnelle et visible
	Faire animer la plateforme par le <i>Comité National de Promotion du Commerce Extérieur</i>	Assigner au <i>Comité</i> la charge de production régulière de contenu et de supervision de l'administration	à partir de 2020		
	Faire contribuer les faitières à la production de l'information	Sensibiliser et faire adhérer les organisations (production d'information et vulgarisation auprès des membres à la base)	à partir de 2020		
Rendre plus effectif et plus visible le GUCE, de façon à accélérer le processus de digitalisation de la collecte des taxes	Organiser des ateliers/séminaires d'information et de formation à l'utilisation du GUCE	Engager des activités de sensibilisation de tous les acteurs et dans toutes les régions	à partir de 2020	Ministère du Commerce et de l'industrie	GUCE plus visible et plus opérationnel (fréquentation et usage améliorés)
	Mettre en place des dispositifs d'accès sur tout le territoire par tous les opérateurs	Etablir la cartographie des représentations locales et envisager d'établir des bureaux dans les régions principales	à partir de 2020		
Mettre en place un cadre de	Contribuer à la mise en place d'un Comité	Engager le plaidoyer auprès des Etats membres lors de	2020-2021	CN-ZLECAf + Ministère du	Coopération effective entre Comités

partenariat avec les comités nationaux ZLECAf des autres pays de la CEDEAO	Régional de la ZLECAf (CEDEAO)	rencontres		commerce et de l'industrie	Nationaux de la ZLECAf à l'échelle de la CEDEAO
	Renforcer les acquis communautaires	Identifier les réalisations et évaluer les performances et contraintes	à partir de 2020		
	Harmoniser et réconcilier les positions nationales dans la perspective de l'intégration continentale	Développer des positions communes en vue des négociations	2020		
Mobiliser des financements additionnels pour le fonctionnement des comités nationaux ZLECAf	Mobiliser un financement additionnel pour le fonctionnement des comités nationaux ZLECAf par prélèvement sur les flux des passagers aériens et commerciaux	Evaluer les besoins annuels de financement des actions envisagés, élaborer une stratégie de mobilisation des ressources qui s'appuie entre autres sur divers outils nécessaires (plan de financement, document de synthèse des activités, etc.)	à partir de 2020	CN-ZLECAf	Des ressources additionnelles sont disponibles en proportion non négligeable pour le fonctionnement et les activités du CN-ZLECAf
	Former les membres du CN-ZLECAf au montage de projets bancables et à la plaidoirie auprès des partenaires financiers	Evaluer l'état des connaissances et le gap à combler par une offre de formation	2020		
	Engager des plaidoiries auprès de partenaires financiers potentiels pour mobiliser des ressources additionnelles	Identifier les partenaires et engager le plaidoyer	à partir de 2021		

Appliquer les dispositifs de l'Accord de la ZLECAf, conformément à la Partie II de l'Accord portant sur les clauses non-discriminatoires, à la Partie III portant sur la libéralisation du commerce des marchandises, ainsi que les différents Annexes portant sur les Règles d'Origine, la Facilitation des Echanges, les barrières non-tarifaires et le transit	Etablir la liste d'accès aux marchés (produits sensibles, non-sensibles et protégés)	Réaliser une étude complémentaire qui part de différents critères (avantages comparatifs existants ou potentiels, potentiels de commerce, de croissance et de développement, etc.	2020-2021	Ministère du Commerce et de l'Industrie+ CN-ZLECAf	La Côte d'Ivoire dispose d'un calendrier de libéralisation commerciale dans le cadre de la ZLECAf
	S'assurer que le Code Douanier s'ajuste à ces nouvelles dispositions tarifaires et prêtre à appliquer les Règles d'Origine	Engager les réformes nécessaires avec les administrations pertinentes	2020-2021		
	Libéraliser progressivement le commerce des marchandises et des services, suivant l'échéancier établi	Démanteler les barrières douanières	à partir de juillet 2020	Ministère du Commerce et de l'industrie	Le processus de libéralisation progressive des marchandises est effectif
		Identifier puis supprimer/réduire les barrières non-tarifaires	à partir de juillet 2020		
	Préparer les phases suivantes des négociations de la ZLECAf	Organiser des consultations nationales, qui incluent en particulier le secteur privé, en vue de présenter la position du pays sur la libéralisation des services	2020	CN-ZLECAf + Ministère du commerce et de l'industrie	La Côte d'Ivoire est prête pour la seconde phase des négociations
		Organiser des consultations nationales en vue de présenter la position du pays sur les investissements	2020		
		Organiser des consultations nationales en vue de présenter la position du pays sur la concurrence	2020		
		Organiser des consultations nationales en vue de présenter la position du pays sur les droits de propriété	2020		

(3) Renforcement du cadre de référence des stratégies publiques et amélioration de la compétitivité des filières	Renforcer le cadre de référence des stratégies publiques	Intégrer davantage les dispositions des conventions internationales signées en matière de protection de l'environnement dans la législation nationale, avec des sanctions contre les violations	Procéder à l'inventaire des engagements internationaux du pays et évaluer et renforcer leur niveau d'insertion dans le dispositif institutionnel national	2020-2022	Ministère de l'Environnement	Meilleure application des engagements publics en matière de protection de l'environnement
		Appliquer la décision de Lagos de financer la recherche et l'innovation à hauteur de 1% du PIB	Evaluer la tendance des efforts publics et chercher à réduire le gap	2020-2023	Ministère en charge de la promotion de la recherche et de l'innovation + Ministère de l'Economie et des Finances	Au moins 1% du PIB alloué à la recherche et à l'innovation
		Adopter la loi d'orientation de la recherche et de l'innovation technologique	Identifier les contraintes liées à l'adoption et sensibiliser sur son importance	2020	Ministère en charge de l'innovation et de la recherche	La dite loi adoptée et vulgarisée
		Poursuivre l'assainissement du cadre macro-économique	Maitriser la dette extérieure	à partir de 2020	Ministère de l'Economie et des Finances	Le cadre macroéconomique est renforcé et en phase avec les critères de convergence
			Consolider la position du pays vis-à-vis des autres critères de convergence de l'UEMOA	à partir de 2020		
		Renforcer la performance de la SNE	Evaluer la performance de la première phase de la SNE	2020-2021	Ministère du commerce et de l'industrie + CNE + APEXCI	La première phase de la SNE évaluée et la seconde phase développée
Elaborer la seconde phase de la SNE	2020-2023					

Finaliser et mettre en œuvre la seconde phase du PACCIR de l'UEMOA, et le réorienter vers la ZLECAf	En savoir sur l'étape actuelle de la finalisation et sensibiliser sur la nécessité de prendre en considération la nouvelle donne de la ZLECAf	2020-2021		Le deuxième volet du PACCIR finalisé et mis en œuvre
Harmoniser les législations nationales, notamment en matière de propriété intellectuelle et de diverses normes (comme toutes celles relatives à l'hôtellerie)	Faire l'inventaire des outils existants et évaluer leur niveau de cohérence	2020-2022	Ministère du Plan	Facilitation accrue des échanges
Vulgariser et appliquer de façon effective les textes régissant l'activité et la concurrence dans les filières, notamment le transport	Organiser des ateliers/séminaires de sensibilisation et de formation sur la loi sur la concurrence	à partir de 2020	Ministère du Commerce + Conseil National pour la Concurrence	Meilleure application des textes organisant la concurrence
	Organiser des ateliers/séminaires de formation à la maîtrise de la loi sur la concurrence notamment pour les PME/PMI/TPE	à partir de 2020		
Réduire la pression fiscale sur les activités formelles	Elargir l'assiette fiscale	2021-2025	Ministère des PME	La pression fiscale est améliorée, en phase avec les directives de l'UEMOA
	Favoriser la formalisation du secteur informel	2021-2025		
	Harmoniser les interventions des services publics et parapublics de collecte d'impôts (État, collectivités décentralisées)	à partir de 2021		
Renforcer la capacité de gestion des PME	Mutualiser les services aux PME par une redynamisation	2020		La capacité des PME est renforcée et la taille

et de l'informel	des Centres de Gestion Agréés (CGA)			du secteur informel réduite
	Faciliter les dédouanements des importations groupées de marchandises par les PME	à partir de 2020		
Réduire, voire éliminer, les barrières non-tarifaires	Procéder à l'inventaire exhaustif des barrières non-tarifaires existantes, légales comme illégales	2020-2021	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Répertoire exhaustif des barrières non-tarifaires
	Rationaliser les barrières légales et supprimer les barrières illégales	2021-2022		Nombre de barrières non tarifaires supprimées ou réduites
Fluidifier et réduire les coûts des échanges commerciaux	Renforcer le dispositif communautaire (CEDEAO) de rationalisation des procédures à la frontière par l'opérationnalisation des brigades mixtes conjointes à toutes les frontières avec les pays limitrophes	à partir de 2020		Réduction visible, voire suppression, des barrières non-tarifaires
	Poursuivre résolument la mise en œuvre des mesures contenues dans l'Accord sur la Facilitation des Echanges	2020-2022		Commerce transfrontalier plus fluide et moins coûteux
	Contribuer à garantir la transparence, la simplification et l'uniformisation des normes et règles commerciales équitables à l'échelle continentale (en particulier les règles d'origine)	2020	Ministère du commerce et de l'industrie	
	Accélérer le processus de dématérialisation des procédures, notamment les paiements électroniques pour éviter la corruption et l'arbitraire	2020-2022	Ministère de l'Economie et des Finances + BCEAO+ Douane	

	Lutter contre la corruption sous toutes ses formes	Développer et vulgariser les mécanismes de dénonciation de la corruption, de l'arbitraire et du harcèlement des agents publics	2020-2022	Autorité de la bonne gouvernance	Forte baisse de l'indice de perception de la corruption
Renforcer la compétitivité des filières	Continuer à améliorer le climat des affaires ( <i>doing business</i> )	Réduire les coûts et délais de raccordement à l'électricité	2020-2023	Secrétariat d'Etat aux investissements + CEPICI	Amélioration progressive de l'environnement des affaires
		Réduire les coûts et délais de délivrance du permis de construire	2020-2023		
		Assurer la protection des investisseurs minoritaires	à partir de 2021		
		Améliorer le règlement de l'insolvabilité	à partir de 2021		
		Améliorer la qualité des infrastructures de base, en particulier les routes	2020-2025		
	Renforcer le dispositif sécuritaire sur les corridors de transit transfrontalier	Rendre disponibles les sites	2020-2022	Ministère de la construction et de l'urbanisme	Sécurité et fluidité du commerce aux frontières améliorées
		Achever les délimitations	2020		
		Purger les droits coutumiers	2020		
		Garantir la reconnaissance du certificat de conformité par tous les agents impliqués dans les pays concernés	à partir de 2020	Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur	
		Rationaliser le dispositif de contrôle (par exemple un seul poste multifonctionnel : douane, police, agents de santé, etc.)	à partir de 2020	Ministère de l'intérieur + Ministère de la défense + Ministère du Budget et du portefeuille de l'Etat	

Faciliter l'entrepreneuriat	Identifier les principaux freins au développement de l'entrepreneuriat	2020-2022	Ministère du commerce et de l'industrie + Ministère des PME	Proportion d'entrepreneurs a augmenté
	Proposer des mesures pour rendre l'environnement plus attrayant	2020-2022		
	Distinguer le cas spécifique de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes	2020-2022		
	Distinguer le cas spécifique des secteurs de valorisation et de transformation des ressources naturelles	2020-2022		
	Distinguer le cas spécifique des produits de base du pays (cacao, noix, coton, caoutchouc, etc.)	2020-2022		
	Distinguer le cas spécifique des secteurs à haute intensité de main d'œuvre dans la perspective de la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes (notamment les entreprises touristiques et hôtelières)	2020-2022		
	Adopter des mesures correctrices et offensives pour chaque type d'entreprises et pour chaque produit	2020-2022		
Rendre effective les mesures proposées par les institutions publiques pertinentes (ministères ou agences/directions affiliées)	Assurer le suivi des mesures proposées avec les institutions publiques pertinentes (ministères ou agences/directions affiliées)	à partir de 2020	Primature	Taux d'application des mesures pertinentes proposées par les institutions et ministères publics

		Assurer la présence physique et le fonctionnement effectif des représentations délocalisées du Guichet Unique de création d'entreprises	Faire la cartographie des représentations et créer des bureaux dans les zones stratégiques	2020-2025	Secrétariat d'Etat aux investissements + CEPICI	Nombre de régions disposant d'une représentation du guichet unique de création d'entreprise
		Inciter le secteur informel à la formalisation	Appliquer le Décret portant modalité d'acquisition et de perte du statut de l'entrepreneur	2020	Ministère des PME	Le nombre d'activités qui se formalisent augmente
		Faciliter l'installation des PME dans les zones industrielles	Réduire les coûts d'établissement	2020-2025		La proportion de PME/PMI/TPE dans les zones industrielles
		Mettre en place une bourse de fret	Conduire une étude de faisabilité et consulter les acteurs pertinents	2020-2023	Ministre des Transports + Ministère du Commerce et de l'Industrie	Bourse de fret mise en place et opérationnelle
		Simplifier davantage le régime tarifaire,	Exempter de tarifs les importations de faible valeur, par exemple moins de 2000 US\$	2020	Ministère du Commerce et de l'Industrie + Ministère de l'Economie et des Finances	Importations de faible valeur versées au régime <i>duty-free</i>
(4) Développement et mise en œuvre de stratégies sectorielles commerciales offensives	Promouvoir le label et la destination Côte d'Ivoire	Systématiser la « diplomatie économique », par l'accompagnement politique et gouvernementale	Définir et mettre en œuvre une politique de « diplomatie économique »	2020-2022	Ministère des Affaires étrangères + Ministère du commerce et de l'industrie	Nombre de missions économiques dans un pays africain des opérateurs économiques ivoiriens

	des initiatives du secteur privé national sur les marchés extérieurs				
	Développer le concept « Journées des Produits Ivoiriens » pour une meilleure connaissance des produits ivoiriens à l'étranger	Cibler prioritairement les pays à fort potentiel commercial ou à proximité commerciale élevée Organiser des foires et autres manifestations de promotion en partenariat avec les chambres consulaires	2020-2022 à partir de 2022	Ministère du Commerce et de l'industrie + Chambre de Commerce et de l'industrie	Nombre de foires et autres activités de promotion des produits ivoiriens réalisées
Développer des mécanismes de veille commerciale	Mettre en place un organe dédié	Adopter le cadre réglementaire nécessaire	2020-2022	Primature	Des mécanismes de veille commerciale existent et sont opérationnels
	Réaliser périodiquement des analyses prospectives des dynamiques de marchés d'exportations effectifs et potentiels, en particulier en Afrique	Identifier les marchés africains à fortes dynamiques potentielles et effectives de demande pour les produits ivoiriens	à partir de 2020	CN-ZLECAf	
		Identifier les marchés africains à fortes perspectives de débouchés pour les produits ivoiriens	à partir 2020		
Développer le tourisme	Mettre en œuvre la stratégie touristique Côte d'Ivoire 2025	Faire l'état des lieux qui renseigne sur les difficultés de de la mise en œuvre	2020-2025	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat	Nombre de touristes en Côte d'Ivoire chaque année
	Aménager des zones d'intérêt touristiques	Identifier des sites et engager des consultations avec les acteurs pertinents	2020-2022		
Renforcer la capacité industrielle du pays	Accélérer le processus de transformation de produits primaires	Mettre en place un système d'incitations fiscales, notamment les exonérations de taxes sur les équipements de transformation	2020-2025	Ministère du commerce et de l'industrie + Ministère des PME	Nombre et pourcentage de produits primaires transformés localement

			Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation	2020-2021		
(5) Mise à niveau des producteurs et des produits	Développer la capacité des entreprises (notamment les PME/PTE) à pénétrer les marchés extérieurs	Informer et sensibiliser les acteurs (particulièrement les TPE et PME) sur les procédures et facilités du commerce extérieur	Elaborer et vulgariser un « Guide de l'Exportateur »	à partir de 2020	Ministère des PME	Proportion des PME/TPE exportatrice et proportion de leur exportation dans leurs chiffres d'affaires
		Développer des campagnes d'information et de sensibilisation sur les exigences des marchés extérieurs	Evaluer les besoins spécifiques d'information et développer une stratégie sensibilisation	à partir de 2020		
		Sensibiliser sur les exigences des marchés extérieurs en matière de respect des normes de produits (sanitaires, techniques, etc.) et certification	Evaluer les besoins relatifs aux normes et aux marchés et développer une stratégie sensibilisation	à partir de 2020		
	Professionnaliser davantage les regroupements d'acteurs	Renforcer la capacité managériale des cadres dirigeants des regroupements	Evaluer l'ampleur des besoin et développer une offre de formation	2020-2023	CGECI	Professionnalisation accrue des faitières et adhésion massive (proportion des activités pertinentes organisées chaque année au profit de leurs membres)
		Favoriser et encourager l'adhésion massive des acteurs individuels	Rendre les organisations plus attrayantes aux yeux des acteurs (encourager les faitières à développer leurs capacités d'appui de leur membres et à développer des	2020-2030		

			campagnes de sensibilisation)			
Responsabiliser davantage les faitières dans les stratégies de mise à niveau des opérateurs économiques	Donner aux faitières la compétence exclusive de gestion de la formation continue des employés	Déléguer aux faitières l'obligation légales de formation continue des travailleurs, avec un contrôle public	à partir de 2021	CGECI	Taux de faillite chaque année dans le pays	
	Donner aux faitières la compétence exclusive de gestion des ressources financières dédiées en matière de formation continue	Collecter et reverser aux faitières les contributions des entreprises en la matière	à partir de 2021			
Améliorer la qualité de la main d'œuvre, notamment son niveau d'adéquation aux besoins des entreprises	Impliquer davantage les faitières dans la définition de cursus de formation initiale	Développer des programmes de collaboration entre les écoles de formation et les faitières	à partir de 2021	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	Taux de chômage des diplômés	
	Développer des programmes de formation par alternance étude-entreprise	Encourager les écoles et instituts de formation, dans le cadre de leur collaborations avec les faitières, à offrir des acquis pratiques aux apprenants	2020-2025			
	Contribuer à la mise en adéquation entre la qualité de la main d'œuvre et le profil des emplois	Réaliser une étude pour renseigner sur la problématique de la qualité de la main d'œuvre dans un contexte évolutif des exigences et besoins des entreprises	2020-2021			
Promouvoir le e-commerce : possibilité de conduire des affaires à distance	Evaluer la préparation du pays au commerce numérique (appliquer les	Procéder à l'état des lieux sur l'existant et les gaps	2020	Ministère de la Poste et du Numérique	Etat de préparation du pays au commerce électronique est connu	

sur des plateformes électroniques, avec des mécanismes de soutien public	recommandations)				
	Mettre en place une série de dispositifs réglementaires adéquats	Dispositif réglementaire encadrant la création (certification) des comptes numériques	2020-2022	BCEAO + Ministère de la Poste et du numérique + ARTCI	Dispositifs réglementaires existent et sont appliqués
		Dispositif réglementaire encadrant le paiement	2020-2022		
		Dispositif réglementaire encadrant le recours aux agents	2020-2022		
		Dispositif réglementaire encadrant la protection des consommateurs	2020-2022		
		Dispositif réglementaire encadrant la concurrence et le partage des infrastructures, notamment l'interconnexion	2020-2022		
	Favoriser le développement des TIC	Renforcer lien entre secteur privé et universités	2020-2025	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Part des TIC dans le PIB
		Capitaliser sur les compétences des jeunes ivoiriens en TIC	à partir de 2021	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi jeune	
		Développer la formation en TIC en augmentant le volume des diplômés en TIC	2020-2025	Ministère de la Formation Professionnelle	
		Intégrer les TIC dans les axes de développement des régions	2020-2025	Ministère du Plan	
Améliorer le dispositif de promotion de l'innovation	Mettre en place une politique nationale (adoption de la loi d'orientation de la	Dépoussiérer et actualiser le projet de loi d'orientation de la recherche et de l'innovation existant	2020-2021	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Une loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation est

		recherche et de l'innovation)	Adopter le projet de loi d'orientation actualisé	2020-2021	Scientifique et	adoptée et mise en œuvre
		Renforcer la protection des droits d'auteur	Evaluer le niveau de protection et procéder à son amélioration	2020-2022	Ministère de la Francophonie et de la Culture	Taux de violation des droits d'auteurs
		Organiser des ateliers/séminaires d'information sur la démarche d'obtention de brevets et de certificats	Evaluer les besoins et gaps et développer une offre de formation adéquate	à partir de 2020	Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIFI)	Nombre de séminaires/ateliers organisés et nombre de type des couches socio-professionnelles visées
		Incorporer des dispositifs fiscaux incitatifs	Réduire la fiscalité sur l'acquisition de biens d'investissement / détaxer les dépenses liées	2020-2021	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Dispositions d'incitation fiscale à l'innovation existant
	Développer les filières déjà suffisamment compétitives	Mettre l'accent sur les filières à potentialités commerciales croissantes (avantages comparatifs en hausse)	Etablir la liste exhaustive de ces filières et développer des stratégies spécifiques en partenariat avec les acteurs.	2020-2022	Ministère du commerce et de l'industrie	Des mesures commerciales offensives sont déniées adoptées et mises en œuvre
		Mettre l'accent sur les destinations « idéales »	Identifier ces destinations pour chaque filière à partir du niveau de complémentarité commerciale structurelle	2020-2022		
(6) Promotion de la participation des femmes au commerce transfrontalier et à l'entrepreneuriat	Développer et renforcer les initiatives publiques d'amélioration de l'accès au financement par les	Organiser des ateliers/séminaires à la rédaction de projets bancables	Evaluer les besoins et développer une offre de formation spécifique	à partir de 2020	Ministère de la Femme et de la Famille	Taux d'accès des femmes au financement
		Mettre en place des fonds d'appui aux	Faire l'inventaire des fonds existants, évaluer leur	à partir de 2020		

femmes	activités et à l'autonomisation des femmes	performance et proposer des améliorations / voire en créer de nouveaux			
Développer et renforcer les organisations et regroupements de femmes, en particulier dans le commerce et l'informel	Mettre en œuvre en leur faveur des appuis financiers	Identifier les contraintes spécifiques et développer des appuis conséquents	à partir de 2020		Proportion des organisations et associations féminines dans le total des faitières
	Mettre en œuvre en leur faveur des encadrements spécifiques	Evaluer les besoins et amener les structures d'appui a adapter leur offre	à partir de 2020		
	Aider à organiser des ateliers/séminaires d'information et de formation de leurs membres	Evaluer les besoins et gaps et développer des offres de formations	2020-2025		
Mettre à niveau spécifiquement des entreprises féminines et des jeunes, renforcer les capacités de managériales des TPE et PME des dirigées par les femmes	Renforcer les capacités managériales des TPE et PME dirigées par les femmes en matière de connaissances des procédures de permis et de certificats d'exportation	Evaluer les besoins et gaps et développer des offres de formations	2020-2030	Ministère des PME	Nombre d'entreprises féminines et/ou jeunes en difficultés et mises à niveau
	Renforcer les capacités managériales des TPE et PME dirigées par les jeunes en matière de normes Sanitaires et Phytosanitaires	Evaluer les besoins et gaps et développer des offres de formations	2020-2030		
Identification des contraintes spécifiques à l'entrepreneuriat	Comprendre les contraintes spécifiques à l'entrepreneuriat des	Réaliser une ou des études sur les contraintes et déterminants de l'entrepreneuriat des femmes	2020-2021		Identification précise des contraintes spécifiques à l'entrepreneuriat des

des femmes et des jeunes	femmes et des jeunes	et des jeunes			femmes et des jeunes ainsi qu'à leur participation au commerce transfrontalier, et développement et mise en œuvre de stratégies publiques pour les lever
	Comprendre le profil de l'entreprenariat féminin et des jeunes	Réaliser une ou des études sur les contraintes et déterminants de la motivation entrepreneuriale chez les femmes et les jeunes	2020-2021		
Accompagner les femmes et les jeunes dans l'entreprenariat	Mettre en place des fonds spécifiques à l'accompagnement des femmes dans l'entreprenariat	Evaluer les besoins en termes de financement et de capacités	2020-2025		Proportion de femmes et de jeunes dans le total des entrepreneurs du pays
	Organiser des ateliers/séminaires d'information au profit des femmes et des jeunes sur l'existence des dispositifs d'accompagnement spécifique à leur endroit dans toutes les régions du pays	Evaluer les besoins et gaps et développer des offres de formations	à partir de 2021	Ministère des PME + Ministère de la Femme et de la Famille + Ministère des Jeunes et de l'Emploi jeune	
	Développer un système de mentorat pour les femmes dirigeantes de TPE et PME engagées dans le commerce (les mentors pourraient être les femmes dirigeantes des grandes entreprises)	Elaborer les critères de sélection et d'appariement et définir les TDRs	2020-2030		

Accompagner les femmes et les jeunes dans le commerce (intérieur et transfrontalier)	Comprendre les contraintes spécifiques à la participation au commerce	Identifier les principales contraintes spécifiques aux femmes et aux jeunes participant ou désireux de participer au commerce (intérieur et transfrontalier)	2020-2021	Ministère du Commerce et de l'industrie + Ministère de la Femme et de la Famille + Ministère des Jeunes et de l'Emploi jeune	Taux de formalisation des opérateurs économiques jeunes et femmes intervenant dans le commerce transfrontalier
	Adopter et mettre en œuvre des mesures adéquates pour les lever	Proposer des solutions et collaborer avec les institutions publiques pertinentes	2020-2023		
Promouvoir l'inclusion financière des femmes et des jeunes, grâce par exemple à un programme d'éducation financière	Organiser des ateliers/séminaires d'information à l'éducation financière au profit des femmes et des jeunes	Evaluer les besoins et gaps et développer des offres de formations	à partir de 2020	Ministère de la Femme et de la Famille	Taux d'inclusion financière des femmes et des jeunes dans le pays
	Flécher les dispositions de promotion de l'inclusion financière communautaire (UEMOA/CEDEAO) en direction des femmes et des jeunes	Faire l'inventaire des outils existants, évaluer leur portée et suggérer des ajustements éventuels en collaboration avec les institutions pertinentes	2020-2022		
	Flécher les dispositions de promotion de l'inclusion financière nationale en direction des femmes et des jeunes	Faire l'inventaire des outils existants, évaluer leur portée et suggérer des ajustements éventuels en collaboration avec les institutions pertinentes	2020-2022		

Source : auteurs.

